

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(41^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du vendredi 4 novembre 1988

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1989 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1755).

Culture, communication, grands travaux et Bicentenaire

Culture et grands travaux

M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances.

Mme Françoise de Panzieu, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

MM. Jean-Jack Queyranne,
Jacques Toubon,
Guy Hermier,
Alain Griotteray,
Jean-Paul Fuchs.

MM. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire ; Jacques Toubon, Mme le rapporteur pour avis.

Réponses de M. le ministre et de M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire,

chargé des grands travaux, aux questions de : M. le rapporteur spécial, Mme le rapporteur pour avis, MM. Charles Metzinger, Bernard Schreiner (*Yvelines*), Jean-Pierre Bequet, Michel Péricard, Jean Proriot, François d'Aubert, François-Michel Gonnot, Christian Kert, Michel Francaix, Roland Carraz, Mme Frédérique Bredin.

M. le ministre.

Etats B et C (p. 1779)

Les crédits inscrits à la ligne « culture et communication » des états B et C seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué chargé de la communication.

Etat D. - Adoption par scrutin (p. 1779)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Renvoi pour avis** (p. 1779).

3. **Ordre du jour** (p. 1780).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. LOÏC BOUVARD,

vico-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

CULTURE, COMMUNICATION, GRANDS TRAVAUX ET BICENTENAIRE CULTURE ET GRANDS TRAVAUX

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, concernant la culture, et du secrétariat d'Etat chargé des grands travaux.

La parole est à M. Charles Josselin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la culture.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre de la culture, madame le ministre chargé de la communication, monsieur le secrétaire d'Etat chargé des grands travaux, mes chers collègues, la brièveté à laquelle je suis contraint me conduira à limiter mon propos à quelques observations mais, au risque d'amputer un peu le temps déjà réduit dont je dispose, je voudrais vous dire le plaisir qui est le mien de retrouver presque quinze ans plus tard un budget que j'ai, si j'ose dire, beaucoup aimé, en tout cas le secteur qui le concerne, tant il est vrai que les budgets de la culture qu'il m'a été donné de rapporter ne m'ont pas toujours transporté d'enthousiasme. Le fait que vous présidiez, Jack Lang, aux destinées de ce ministère ne fait qu'augmenter ma satisfaction.

Première observation, et elle est essentielle, le budget de la culture augmente de 12,5 p. 100 hors aide à la presse, celle-ci étant rattachée aux crédits de la communication.

12,5 p. 100 d'augmentation ! Nous savions bien l'intérêt que le Président de la République accordait à ce secteur. Nous savions qu'il fallait sortir des deux années difficiles auxquelles avait correspondu la gestion précédente. Mais nous savons aussi, et je lui rends publiquement hommage à cet égard, l'effort considérable accompli par le ministre de la culture pour mobiliser sur l'ambition qui était la sienne de donner à son ministère les moyens financiers requis. Pour user d'un mot qu'il n'aime certainement pas, il a parfaitement réussi ce travail de *lobbying*, au demeurant nécessaire : c'était pour la bonne cause.

12,5 p. 100 d'augmentation ! La culture est ainsi classée au second rang des priorités, tout de suite après la recherche.

Et l'augmentation reste encore de 10,4 p. 100, si l'on excepte les grands travaux de ce budget. A cet égard, je veux dire à M. Biasini tout l'intérêt que j'ai pris à nos entretiens.

Il convient en effet que l'on mesure mieux l'importance que revêtent les grands travaux. En quelques années, ils vont certainement modifier un peu le paysage, et pas seulement culturel, de Paris, et pas seulement de Paris. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Ce qui me paraît essentiel, monsieur le ministre, c'est que ces crédits-là devraient permettre de surmonter, à tout le moins de gérer mieux, des contradictions que l'on retrouve dans tous les budgets, mais plus encore dans le vôtre, et qui s'appellent, par exemple, Paris-province, patrimoine et culture vivante, recherche de l'excellence et nécessité de l'accès à la culture pour tous.

Le débat Paris-province est très ancien et l'accusation de parisianisme se retrouve à peu près dans chaque rapport concernant la culture ; j'y ai d'ailleurs consacré un chapitre du mien. Il revêt une certaine importance, car il renvoie à un problème d'aménagement du territoire, au cours de l'année qui vient. Si j'apporte cette dernière précision, c'est parce que la conception que je me fais de mon travail de rapporteur m'amène à ne pas limiter mon intervention au seul examen du budget mais à en assurer le suivi d'une année sur l'autre, et tous les rapporteurs auraient probablement intérêt à utiliser la même méthodologie.

Quoi qu'il en soit, il est vrai que, cette année encore, les institutions les plus « lourdes » bénéficient de moyens substantiels. C'est le cas du Grand Louvre, dont la seconde tranche va peser au total 3 milliards de francs, et pour laquelle presque 550 millions de francs seront engagés en 1989. C'est le cas encore de l'Opéra de la Bastille qui permettra de doter la capitale d'un outil essentiel en matière d'art lyrique, le Palais Garnier se réservant une activité chorégraphique plus marquée. C'est le cas, enfin, de Beaubourg qui continue à mobiliser près de 300 millions de francs en crédits de fonctionnement.

Tout cela, nos concitoyens doivent le comprendre, est nécessaire au rayonnement international de la France. Et j'ai pu observer, à l'occasion des contacts que j'ai noués aussi bien avec M. Pierre Bergé, nouveau responsable des théâtres de l'Opéra de Paris, qu'avec M. Maheux, responsable du Centre Georges-Pompidou, que ces institutions étaient peut-être plus connues à l'étranger qu'elles ne le sont en France.

Néanmoins, monsieur le ministre, une interrogation demeure à laquelle je veux vous rendre attentif : l'équilibre est-il vraiment atteint entre l'effort financier demandé aux contribuables de Paris et celui qui l'est en province ?

Il est vrai que ce budget permet de réduire un peu le déséquilibre entre Paris et la province. J'observe, par exemple, que 300 millions de francs supplémentaires sont inscrits en 1989 pour les interventions hors Paris et que 100 millions sont prévus au titre des grandes opérations culturelles dans les régions, dont la moitié pour les musées. Et je vous renvoie à mon rapport écrit - distribué ce matin, trop tardivement certes, mais c'est le lot commun de tous les rapports budgétaires - pour y puiser d'autres exemples.

En dépit de ces progrès, la question reste posée, même s'il est vrai que les Parisiens ne sont pas les seuls usagers des grandes institutions culturelles. Nous savons en effet l'effort obligé des contribuables de province pour accompagner et soutenir les projets que leurs élus viennent leur proposer. Je me donne donc comme objectif pour l'an prochain d'examiner plus en détail, en tenant compte du potentiel fiscal, la part consacrée par chaque contribuable à l'action culturelle selon les régions et les départements. Paris vaut toutes les messes du monde en matière culturelle. Mais les Parisiens, eux aussi, doivent y participer normalement. Et quand je dis les Parisiens, je pense à l'ensemble de l'Île-de-France, car je n'oublie pas que, dans les contrats de Plan Etat-régions, seule l'Île-de-France n'avait pas fait figurer la culture parmi ses priorités.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très juste !

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Autre contradiction que votre budget, monsieur le ministre, devrait aider à surmonter, l'opposition traditionnelle entre patrimoine et culture vivante. On peut d'ailleurs se demander s'il n'y a pas là une ligne de partage entre deux conceptions de la culture. Je pense en tout état de cause qu'il faut la dépasser, d'autant que le lien peut être assez facilement trouvé entre le patrimoine et la culture vivante, tant il est vrai que la culture vivante peut utiliser les lieux du patrimoine pour s'exprimer.

J'observe d'abord que votre budget permettra d'aller au-delà de l'objectif que la loi sur le patrimoine de janvier 1988 vous avait assigné : la mobilisation de 1,2 milliard de francs. J'observe ensuite que la conception du patrimoine qui nous est présentée est, comme il convient, suffisamment large pour intégrer non seulement les pierres mais aussi le patrimoine écrit, mais aussi le patrimoine cinématographique, car tout cela participe de notre mémoire et mérite des soins particuliers. Le stockage et la restauration des films bénéficieront ainsi d'une dotation de 11 millions de francs.

Une question qui est apparue à l'examen de l'exécution des budgets de 1987 et de 1988 reste cependant posée, celle de la consommation des crédits affectés au patrimoine. J'ai noté, comme tout un chacun, que la sous-consommation semble chronique malgré quelques améliorations récentes, qu'il s'agisse du patrimoine de l'Etat, des collectivités locales ou des personnes privées.

Voilà encore une question - décidément, je me suis assigné un programme chargé pour l'année à venir - que je me propose d'examiner plus en détail, pour voir s'il n'y aurait pas là quelques adhérences, aussi bien dans les cheminements administratifs que dans la manière de conduire les chantiers.

Sans porter aucune accusation à l'égard de quiconque, je m'interroge en effet sur les raisons qui font que certaines cathédrales ne seront jamais offertes, libres de tout échafaudage, à une génération entière. N'y a-t-il pas parfois tendance à considérer qu'un chantier est acquis pour vingt ou trente ans ? N'est-ce pas une attitude exagérément malthusienne de réserver à quelques rares entreprises le droit de « toucher » à nos monuments historiques, si bien que nous, provinciaux, sommes obligés de faire venir de Paris, à grands frais, des entreprises spécialisées, pour des travaux dont nous pensons parfois qu'ils pourraient être réalisés par nos propres entreprises.

Et puis il y a la culture vivante, bien sûr, qui bénéficie d'un traitement privilégié.

En ce qui concerne le cinéma, la dotation de 141 millions de francs pour améliorer à la fois la production et la diffusion me paraît significative de votre volonté, monsieur le ministre. Cependant, deux chiffres méritent d'être rappelés à l'Assemblée nationale : alors que l'ensemble des recettes des salles de cinéma représente 4 milliards, le chiffre d'affaires de Canal Plus est de 3,5 milliards, soit presque autant. Pour la première fois, les recettes des films provenant des chaînes de télévision sont plus élevées que celles obtenues par les circuits de diffusion en salle. Ces deux chiffres montrent bien les changements considérables intervenus dans cet art, qui est aussi une industrie.

La culture vivante, ce sont aussi les arts plastiques, et j'apprécie que le Centre national des arts plastiques bénéficie de moyens supplémentaires à hauteur de 15 millions de francs. Le Fonds national d'art contemporain bénéficiera, lui, de 24 millions de francs supplémentaires.

Pour ce qui est des théâtres, les théâtres nationaux voient leurs subventions augmenter de 7,2 p. 100, ce qui est supérieur à la progression moyenne du budget de l'Etat. Quant aux compagnies dramatiques, ce sont 42,5 millions de francs de mesures nouvelles qui leur seront attribués.

Bref, cette autre contradiction entre patrimoine et culture vivante devrait être, en partie, dépassée par ce budget.

Pour la troisième contradiction, j'avais écrit « élitisme », mais le mot est trop fort. Je dirais peut-être contradiction entre recherche d'excellence et démocratisation.

Cette recherche d'excellence est indispensable, dès lors que l'on parle de culture, car il est normal que nous essayons de faire le mieux possible, le plus beau possible. Eu égard, cependant, à l'accroissement des coûts, notamment pour certaines prestations, la question est de savoir s'il n'y a pas, là

aussi, nécessité de fixer quelques limites. En d'autres termes, il faut se demander s'il est toujours indispensable que la meilleure distribution soit celle qui regroupe les voix les plus chères au monde.

J'ai apprécié la volonté de M. Bergé de donner davantage leur chance aux chanteurs nationaux ou, plus généralement, à des artistes plus jeunes, qui ont aussi besoin de pouvoir s'exprimer. Cependant la démocratisation, chacun en est conscient, passe d'abord par l'application de la loi sur l'enseignement.

C'est une autre priorité, qui a d'ailleurs pris force de loi lors de la législature précédente, puisqu'un texte a été voté en la matière. Nous ne pouvons donc qu'apprécier le fait que 140 millions de francs de mesures nouvelles soient prévus, notamment pour renforcer les actions menées en milieu scolaire. Nous nous réjouissons également du développement des enseignements spécialisés avec 26 millions de francs supplémentaires et du soutien apporté aux établissements d'enseignement supérieur, dont la dotation progresse de 16 millions de francs.

Ainsi que tout le monde l'a compris, cela correspond à la nécessité d'atteindre un objectif incontournable : non seulement faire de chacun un usager, un consommateur, mais aussi donner à chacun la possibilité de participer à la création.

Les crédits alloués au développement des quartiers - 36 millions -, à l'aménagement de salles de théâtre - 37,5 millions -, répondent à l'objectif affiché de favoriser l'accès de tous à la culture.

M. le président. Je vous prie de conclure.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Monsieur le président, je sais qu'il me faut terminer et j'en viens précisément à ma conclusion.

Il est cependant une quatrième contradiction que ce budget ne permettra pas de surmonter, monsieur le ministre, celle entre l'ampleur du champ et, malgré tout, la pauvreté des moyens en services et en personnels dont vous disposez sur le terrain.

Pour la résoudre il n'y a pas d'autre solution que de jouer à fond la carte du partenariat, d'abord avec les collectivités locales. Je songe aussi bien aux régions et aux départements qu'aux villes, car elles y sont prêtes. Ces relais ont d'ailleurs déjà été utilisés, mais ils méritent encore davantage de soins. L'autre partenaire est évidemment le monde associatif et je sais que vous êtes disposé à coopérer avec lui.

Il convient également de parler, dans cette ambition d'augmenter les recettes, de la recherche du sponsoring, du soutien privé. Or, force est de reconnaître - est-ce également un problème de culture ? - que les expériences réalisées jusqu'à présent n'ont pas été vraiment concluantes. Ce n'est cependant pas une raison pour les abandonner.

Je veux enfin indiquer, puisque le mot culture renvoie aussi au mot histoire, que je n'ai garde d'oublier le rendez-vous étonnant que l'histoire nous donne l'an prochain avec cette commémoration du bicentenaire de la Révolution qui va, sans doute, être l'occasion de donner un coup de projecteur sur la France, donc sur la culture française. Puisque la France aura l'honneur, à la même époque, de présider pour six mois aux destinées de la Communauté européenne - je suis d'ailleurs convaincu que le Président de la République y a lui-même déjà pensé - nous aurons la chance extraordinaire de faire accomplir un saut qualitatif à l'idée de culture européenne.

La culture étant révolutionnaire, chacun comprendra que la relation entre révolution et culture nous offre une très grande occasion de rappeler que si l'économie - à ce propos il faut se féliciter de la prise de conscience de plus en plus marquée du fait que l'animation culturelle est nécessaire au développement économique - représente les moyens de vivre, la culture c'est aussi, quelque part, la raison de vivre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en déci-

dant d'un taux d'augmentation de 12,5 p. 100 du budget du ministère de la culture, alors que celui de l'Etat n'augmente que de 6,5 p. 100 et que le taux de croissance ne devrait pas dépasser 5 p. 100, on peut dire que le Gouvernement fait de la culture une de ses priorités budgétaires.

Cette constatation est naturellement *a priori* un motif de satisfaction.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Absolument !

M. Jean-Pierre Bequet. Très bien !

Mme Françoise de Penafieu, rapporteur pour avis. Encore devons-nous, avant de nous en réjouir, examiner attentivement ce que recouvre cette augmentation, et nous assurer qu'elle ne correspond pas à un dérapage non contrôlé conduisant vers un éparpillement des crédits, un laxisme dans la gestion des grandes institutions bénéficiaires, bref à une utilisation non maîtrisée des deniers publics.

Une priorité budgétaire, pour devenir une priorité tout court, doit impérativement être accompagnée de choix clairs et rigoureux afin que l'effort public ne se dilue pas, car si l'argent est indispensable, il ne suffit pas pour faire une politique.

Monsieur le ministre, il ne saurait bien entendu être question pour nous de porter aujourd'hui un jugement définitif sur votre gestion, quelques mois seulement après prise de fonctions.

Toutefois, à la lumière de l'expérience du passé, de vos premières déclarations et des orientations du budget que vous présentez, nous pouvons examiner vos intentions, émettre des mises en garde et nourrir quelques inquiétudes.

Ma première observation aura trait à l'évolution des crédits de ce ministère.

Pour certains, dans la majorité, le budget de 1989 est avant tout un budget de « remise à niveau » de crédits qui auraient été anormalement et gravement amputés durant la précédente législature.

Cette thèse a deux facettes : d'une part elle permet de critiquer à bon compte ce qui a été fait au cours des deux années écoulées ; d'autre part, elle justifie, dès à présent, les demandes futures d'augmentation de crédits puisque les dotations dégagées pour 1989 ne permettent, selon cette argumentation, qu'une « remise à niveau ».

Une telle démonstration ne saurait être acceptée pour trois raisons.

D'abord, parce qu'il est inexact de dire que le budget de la culture a diminué au cours des deux années écoulées : la part des crédits consacrés à la culture au sein du budget de l'Etat s'est maintenue aux environs de 0,70 p. 100 durant cette période.

Ensuite, parce qu'un examen attentif des crédits du ministère de la culture pour 1988 montre qu'ils seront loin d'avoir été insuffisants, contrairement à ce que certains laissent entendre aujourd'hui. Ainsi dans des secteurs d'intervention importants du ministère, je pense par exemple à celui de l'environnement culturel, les dotations budgétaires ne sont pas épuisées. L'administration est en mesure de faire face aux demandes qui lui sont présentées et ne se trouve donc pas, fort heureusement, en situation de « cessation de paiement ». On ne saurait donc parler, à propos de ce projet, de budget de « remise à flot » justifiée par de graves amputations budgétaires.

M. Jacques Toubon. Très bien !

Mme Françoise de Penafieu, rapporteur pour avis. Enfin, parce que si l'on peut se réjouir de voir les crédits consacrés à la culture augmenter sensiblement, il ne faut pas oublier que cela se fait dans un contexte plus général de relâchement des efforts précédemment accomplis pour assainir les finances publiques. Il est, certes, toujours plus facile d'augmenter les dépenses que de faire des choix parfois courageux ou rigoureux.

Ma seconde observation concernera les principes mêmes de l'action qu'entend mener le Gouvernement.

Nous nous réjouissons tous, je l'ai dit, de l'augmentation des crédits de la culture envisagée pour 1989 et, singulièrement, de ceux consacrés à deux missions essentielles de l'Etat, je veux parler de la protection et de la mise en valeur du patrimoine, d'une part, et du développement des enseigne-

ments artistiques, d'autre part. Il est important de voir ainsi le Gouvernement tirer les leçons du passé, confirmer et même conforter le bien-fondé de deux des priorités arrêtées par le précédent gouvernement en matière culturelle, lesquelles ont chacune fait l'objet d'un texte de loi important. De même, on notera avec satisfaction les moyens supplémentaires dégagés pour le soutien à la création artistique.

Pourtant, au-delà de ces augmentations, il est difficile de ne pas constater que ce budget est marqué par une certaine dispersion des moyens, un certain éparpillement des ressources. A l'évidence, hormis les grands travaux, l'accent a été mis avant tout sur les crédits d'intervention, autrement dit sur les subventions qui, pour le seul titre IV, progressent de 25 millions de francs.

On ne peut s'empêcher de craindre, à la lumière du passé, que ce soit là le signe d'une tentation forte de faire plaisir à tout le monde et d'éviter d'opérer des choix en distribuant largement. On se souvient en effet que, durant la septième législature, la croissance des crédits avait conduit à un éparpillement des subventions, à une augmentation contestable du nombre d'organismes aidés par l'Etat et à une multiplication pas toujours maîtrisée ni contrôlée des dépenses et des effectifs des institutions culturelles, ce qui alourdissait fortement leurs charges de fonctionnement et leurs coûts de production. Cette situation n'avait d'ailleurs pas été sans créer des problèmes dès 1984, l'Etat ayant le plus grand mal alors à faire face aux besoins qu'il avait lui-même créés.

A mon grand regret, aucune réponse ne nous a été donnée en commission sur les critères d'attribution auxquels recourra le Gouvernement en matière de subventions, d'où l'impression générale d'absence de lignes directrices fortes dans le budget qui nous est proposé, d'où la crainte aussi de voir succéder à l'action pourtant indispensable de recentrage des interventions du ministère sur ses missions essentielles, à la définition de critères clairs et précis pour les subventions de l'Etat, une nouvelle phase de dispersion des crédits, génératrice de coûts budgétaires croissants pour un résultat incertain.

Cela est d'autant plus regrettable que l'état des finances publiques laissé par le précédent gouvernement permet justement un effort accru dans ce domaine. Or, monsieur le ministre, si un budget est par essence un acte politique, des augmentations de crédits ne font pas pour autant, à elles seules, une politique.

De même, je regrette que, privilégiant l'accroissement des dépenses, l'Etat ait négligé quelque peu les allègements possibles des charges, notamment fiscales, pesant sur les entreprises culturelles. Une politique culturelle ne signifie pas systématiquement « dépenser plus » ; ce peut être aussi « prélever moins ».

Souhaitons simplement qu'au moment de la répartition de ces crédits supplémentaires, ne soient pas renouvelés certaines erreurs du passé, en particulier, que soit évité le saupoudrage des subventions, notamment dans des secteurs où le rôle des crédits publics - je pense aux arts plastiques ou aux spectacles - est souvent décisif et où la dispersion des moyens peut aller à l'encontre des objectifs recherchés. Souhaitons également que, chaque fois que cela est possible, la logique de l'incitation soit préférée à celle de la subvention pure et simple.

Ma troisième remarque aura trait précisément à la politique des grands travaux. Il est bon ou un certain nombre de grands projets aient pu être décidés et menés à bien. Je me réjouis, à cet égard, que le Président de la République ait repris le projet de Bibliothèque nationale *bis* que le précédent gouvernement avait présenté au conseil des ministres du 13 avril dernier. Seul un projet de ce type pourra, en effet, mettre fin à l'asphyxie qui menace la Bibliothèque nationale. Vous savez d'ailleurs que le maire de Paris vient de proposer au Président de la République de mettre à la disposition de l'Etat un terrain pour ce projet.

Cependant cette politique de grands travaux, outre son coût qui s'élève depuis 1980, rappelons-le, à quelque 8 milliards de francs, soit la quasi-totalité du budget du ministère pour une année, appelle quelques remarques sur les rapports de l'Etat avec les grandes institutions culturelles et sur les interventions de l'Etat en direction de la province.

En ce qui concerne les interventions de l'Etat en direction des régions, on sait combien l'action menée de 1981 à 1986, et singulièrement la politique dite des grands travaux, avaient

abouti à un fort déséquilibre dans la répartition des crédits du ministère au détriment de la province au point qu'en 1986, 60 p. 100 des crédits étaient consacrés à des projets parisiens.

Au cours des deux années écoulées, la parité a pu être rétablie et nous savons que des initiatives en faveur des régions ont été prévues dans le projet de budget pour 1989, avec notamment 100 millions de francs - le rapporteur spécial l'a souligné - destinés aux « grandes opérations culturelles dans les régions ». Mais ces initiatives sont sans rapport avec l'accroissement des moyens prévus pour les projets parisiens tant en investissement - Grand Louvre, Bastille, Villeite - qu'en fonctionnement ultérieur.

Certes, et ce n'est pas le député de Paris que je suis qui dira le contraire, il est naturel que Paris, en tant que capitale, soit le siège d'institutions de prestige et de référence. Il convient toutefois de veiller à ce que l'essentiel des ressources affectées à la culture ne se concentre pas progressivement sur Paris au détriment du reste de la France.

Au-delà du calendrier de réalisation de certains grands chantiers en cours, je crains, à cet égard, que le projet de budget qui nous est proposé ne soit l'amorce d'un nouveau déséquilibre, durable et profond, entre Paris et les régions en matière d'interventions culturelles.

Par ailleurs, en ce qui concerne les grandes institutions culturelles, nous savons tous combien leur poids dans le budget du ministère va croissant et va s'alourdir à l'achèvement des grands travaux en cours. Quand le Grand Louvre et l'Opéra de la Bastille seront en état de marche complet, c'est un milliard de francs qu'il faudra dégager sur le budget du ministère pour leur fonctionnement, soit plus de 10 p. 100 de la totalité du budget du ministère pour ces deux établissements seulement. C'est dire le poids de ces institutions dont on sait par ailleurs que plusieurs d'entre elles, et pas des moindres, traversent déjà ce que d'aucuns qualifient de crise de croissance ou de crise d'identité.

Loin de nous l'idée de critiquer ou de contester des institutions dont l'apport au rayonnement de la vie culturelle de notre pays est considérable. Il faut d'ailleurs en rendre hommage à leurs dirigeants et à leurs personnels.

Mais un constat lucide nous montre qu'une part croissante des ressources que l'Etat affecte à la culture est absorbée et sera absorbée obligatoirement par ce réseau institutionnel, quel que soit le secteur culturel que l'on considère.

Je vous avais demandé en commission, monsieur le ministre, quel type de dialogue vous comptiez engager avec les grandes institutions culturelles tant au niveau de la maîtrise de leurs dépenses que de la définition de leur rôle. J'avais aussi souhaité savoir, en ce qui concerne l'Opéra - ou plutôt les opéras - de Paris, la vocation précise que vous entendiez donner à chaque salle de spectacle - Bastille, Garnier et surtout Favart - leurs principes d'organisation et d'articulation entre elles et la subvention, cela est très important, de l'Etat en régime de croisière.

Je crois que nous sommes nombreux aujourd'hui à nourrir de telles interrogations et je regrette que vous n'ayez pas répondu à toutes mes questions sur ce point.

En réalité, le danger existe, à l'image de la confusion qui entoure aujourd'hui le dossier de l'Opéra dont le coût de fonctionnement pour la collectivité atteindra pourtant, sous peu, 450 à 500 millions de francs, qu'à défaut d'une réflexion approfondie sur les missions et les règles de fonctionnement de ces institutions, les grands travaux ne viennent « doubler » les difficultés que rencontre déjà chacune d'entre elles.

Il faut donc souhaiter que l'Etat prenne à bras-le-corps, dans la législature en cours, ce dossier difficile des institutions et de leurs rapports avec l'Etat tant il pourrait être le problème essentiel, si l'on n'y prend garde, du ministère de la culture dans les années à venir. C'est une réflexion de fond qui est devenue nécessaire si l'on ne veut pas que le rôle de l'Etat se limite à combler des déficits en fin d'exercice, réduisant d'autant les moyens nécessaires à d'autres éléments essentiels à la vitalité et à la diversité de la culture dans notre pays.

Ce risque et ces craintes valent aussi pour la future Grande Bibliothèque pour laquelle, je vous le rappelle, 25 millions de francs sont prévus au projet de budget. Il faudra pour éviter ces écueils que la création de cette nouvelle institution soit également l'occasion d'un programme pluriannuel consacré à l'écrit et à sa mise en valeur dans notre pays, programme

incluant une réflexion complète indispensable aujourd'hui sur l'ensemble du réseau des bibliothèques en France et notamment des bibliothèques universitaires.

Monsieur le ministre, des questions vous ont également été posées en commission sur le cinéma.

Nous avons noté dans le budget que 250 millions de francs étaient prévus pour l'aide au cinéma. Vous nous avez répondu que vous étiez sur le point de rencontrer les responsables de la profession dans les deux ou trois jours qui suivent la réunion de la commission ; je suppose que cela a été fait et que vous pourrez nous apporter plus de renseignements sur la manière dont seront réparties ces subventions.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, sur ces points essentiels de critères d'intervention, d'actions en faveur des régions, de relations avec les institutions, peu de réponses précises ont été apportées en commission. Certes, encore une fois, il ne saurait s'agir pour nous de critiquer une gestion quelques mois seulement après l'installation du nouveau gouvernement ; mais il ne saurait pas plus être question de lui donner un blanc-seing alors même que l'augmentation des dépenses publiques exige une vigilance accrue du Parlement sur l'usage qu'il est envisagé d'en faire.

C'est pourquoi - l'honnêteté me force à le dire - j'avais proposé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en tant que rapporteur, d'adopter trois observations, les deux premières mettant en garde le Gouvernement contre l'éparpillement des subventions et les risques de remise en cause de la parité Paris-province, et la troisième l'invitant à poursuivre la politique initiée depuis deux ans. La commission, je le regrette, ne m'a pas suivie et elle a donné, sans doute dans sa sagesse, contrairement à mes conclusions qui l'invitaient à voter contre, un avis favorable à l'adoption des crédits de la culture pour 1989.

M. Jean-Pierre Bequet et M. Bernard Schreiner (Yvelines). Elle a bien fait !

M. Charles Metzinger. Vous avez présenté d'autres observations ! Vous ne les avez pas toutes reprises ici !

Mme Françoise de Panafieu. C'est donc cet avis que, en tant que rapporteur, monsieur le ministre, je voulais vous transmettre aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Jack Queyranne, au nom du groupe socialiste.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le président, monsieur le ministre, les crédits du budget de la culture connaîtront en 1989 une forte progression puisqu'ils augmenteront de 12,5 p. 100. Pour les parlementaires socialistes, c'est un motif de satisfaction. Pour tous ceux qui sont attachés au développement de la vie artistique dans notre pays, c'est une bonne nouvelle. L'un des engagements du Président Mitterrand dans sa lettre aux Français se trouve ainsi confirmé : la culture redevient une priorité nationale, au même titre que l'éducation ou la recherche.

Avec une telle progression, ce budget devrait faire l'unanimité de notre assemblée ; mais Mme de Panafieu qui m'a précédé à la tribune, en tant que rapporteur de la commission des affaires culturelles, a choisi de faire contre bonne fortune mauvais cœur ! C'est dommage, car les crédits prévus pour 1989 vont permettre de reconstituer les moyens d'intervention du ministère de la culture.

Cette augmentation est en effet la bienvenue : depuis mars 1986, les crédits avaient constamment régressé. La culture a connu deux années de disette budgétaire qui ont été entamées - faut-il le rappeler ? - dès le mois de mai 1986 par un collectif qui amputait le budget en cours de 400 millions de francs.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Eh oui !

M. Jean-Jack Queyranne. Au total, jusqu'à l'élection présidentielle, le recul a été continu avec une perte sèche en deux ans de 2,3 milliards de francs pour la culture. Mme de Panafieu soulignait que les crédits de la culture représentaient 0,70 p. 100 du budget de l'Etat au cours de l'exercice 1987-1988 ; je rappelle qu'ils étaient antérieurement de 0,86 p. 100. C'est ce chiffre aujourd'hui qui pourra être retrouvé.

Dès le mois de juin 1988, la nouvelle majorité a permis d'inverser le mouvement. Avec le décret d'avances, M. le ministre de la culture a obtenu 500 millions de francs de dotations nouvelles. Ce budget apporte plus de 1,1 milliard de francs supplémentaires.

Après la triste grisaille des années 1986-1988, la culture retrouve enfin les couleurs qui avaient marqué la législature précédente. Le mérite en revient d'abord à Jack Lang, qui a su être l'avocat opiniâtre et brillant de son administration dans les arbitrages budgétaires qui sont toujours très rudes.

Votre nomination, monsieur le ministre - je peux témoigner qu'elle a été particulièrement bien accueillie, me trouvant au festival de Cannes le jour où nous l'avons apprise après le 8 mai 1988 - et ce budget ont permis de rétablir la confiance avec les milieux artistiques. Il était grand temps, car nombre d'institutions culturelles comme d'aventures individuelles étaient menacées.

Il faut rappeler qu'au mois de décembre 1986 plus de 5 000 comédiens manifestaient sous les fenêtres du Palais-Royal - M. Léotard doit s'en souvenir - pour dénoncer le sinistre budgétaire qui frappait la culture.

Il faut aussi souligner que pendant ces deux années la création a été tenue en lisière, soutenue à contrecoeur tant la majorité de droite n'hésitait pas à manifester bruyamment son hostilité ; on a pu le voir, par exemple, dans la réalisation des colonnes de Daniel Buren au Palais-Royal.

Dans les domaines qui ont été affaiblis par ces deux années de régression budgétaire, on doit constater un réel effort qui permet, c'est vrai, une remise à niveau par rapport aux chiffres de 1986. Je ne prendrai que deux exemples : pour la décentralisation dramatique, il est significatif que les crédits enregistrent une progression de plus de 10 p. 100 ; pour les arts plastiques, les moyens d'intervention du centre national et de la commande publique augmentent de plus de 18 p. 100. Voilà deux chiffres qui méritaient d'être cités.

Dans sa présentation, Mme de Penafieu a tenu à exprimer des réserves. En fait, celles-ci relèvent plus du procès d'intention que de la réalité, surtout quand on compare ce budget aux deux qui l'ont précédé.

Si l'on suivait Mme de Penafieu, on devrait déplorer qu'il y ait de nouveau trop pour Paris et pas assez pour la décentralisation. Le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Josselin, a présenté des observations fort pertinentes sur ce sujet. C'est vrai qu'en tant qu'élus de province nous sommes très vigilants quant au risque d'une nouvelle concentration des moyens sur la capitale au détriment des régions. Je ne prendrai qu'un seul exemple : les bibliothèques centrales de prêt.

Comment ne pas constater dans ce domaine la disproportion entre les autorisations de programme prévues en 1988 - 45 millions de francs - et celles prévues pour 1989, soit 80 millions de francs qui s'ajoutent aux 22 millions de francs inscrits dans le décret d'avances pris au mois de juin 1988 ? Cette augmentation de crédits permettra de tenir l'engagement, qui avait été pris en 1981 devant notre assemblée, de doter tous les départements de France d'une bibliothèque centrale de prêt en l'espace d'une décennie.

Faut-il alors contester la charge des grands travaux parisiens ? Ce serait, madame de Penafieu, oublier le coût des atterrissements gouvernementaux au cours des deux dernières années ! Il faut rappeler l'obstination de M. Balladur et d'un quarteron de directeurs des finances dans leur refus de quitter le Louvre, qui a renchéri de plus de 200 millions de francs, la facture d'aménagement de ce grand musée qui est indispensable pour notre capitale et pour le rayonnement de notre pays.

Quant à l'Opéra de la Bastille, je rappelle simplement que les modifications apportées au projet en ce qui concerne la salle modulable, loin de représenter une économie, ont au contraire entraîné un surcoût du chantier de près de 300 millions de francs.

En matière de gaspillage des fonds publics, voilà deux exemples à ne pas suivre !

Vous avez également déploré dans votre rapport l'éparpillement des subventions et souhaité un recentrage du ministère de la culture. Notre désaccord est fondamental, madame le rapporteur. Je crois que le propre de la vie culturelle est précisément d'être foisonnante et de résulter d'initiatives multiples sur le plan local. Ainsi, au cours de la première législature, le ministère a reconnu des formes d'expressions

contemporaines qui n'appartenaient pas jusque-là au petit monde de la culture distinguée, ne serait-ce, pour la musique, que la place qui a été accordée au jazz, au rock, à la chanson.

Ce budget de 1989 permettra aussi de respecter les engagements qui ont été pris au cours de la législature précédente et d'assurer ainsi la continuité de l'Etat. Le ministre Jack Lang a même souhaité aller au-delà, tant pour le patrimoine, loi que nous avons approuvée, que pour les enseignements artistiques.

Dans le premier cas - le patrimoine - les objectifs fixés par la loi de programme seront largement dépassés, grâce à une progression des crédits de plus de 20 p. 100.

Quant aux enseignements artistiques, lors du vote de la loi, nous avions souhaité moins un texte, dont le contenu nous paraissait inutile, qu'une volonté et des moyens. Il fallait passer de la parole aux actes, ce qui sera fait en 1989 avec 140 millions de francs au lieu de 70 millions de francs pour l'année précédente.

Nous pensons en effet que le développement de l'éducation artistique est l'un des piliers d'une politique culturelle dont la première ambition doit être de favoriser l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens à la culture. Dans notre société, qui est marquée par l'affaiblissement des grandes croyances, la culture est un élément fondamental de la construction de l'individu et de sa citoyenneté. Mais les inégalités sont très fortes, quand elles n'ont pas tendance à s'accroître. Soumettre la culture aux seules lois du marché, c'est aggraver ses clivages sociaux, c'est légitimer par l'argent une société culturelle qui est déjà à plusieurs vitesses. L'intervention de la collectivité publique répond ainsi à un devoir de solidarité.

Nous le savons, tout commence par l'éducation. La demande est très forte et les élus locaux qui siègent dans cette assemblée peuvent témoigner de l'engouement des jeunes et de l'afflux des candidatures vers les écoles de musique et les écoles d'art. Mais il faut d'abord renforcer le rôle de l'école élémentaire. Je crois que le ministère de la culture doit être un aiguillon pour la grande administration de l'éducation nationale qui, malheureusement, n'a pas encore placé les disciplines artistiques au même rang que les autres matières dites fondamentales.

L'information culturelle doit aussi être une préoccupation. Elle reste notoirement insuffisante sur les grands médias puisque les émissions à caractère culturel, notamment sur les chaînes publiques, sont confinées à des heures tardives sous prétexte qu'elles n'intéressent qu'une minorité. On perpétue ainsi l'image d'un ghetto intellectuel alors qu'il devrait être possible, dans de meilleurs créneaux horaires, de s'adresser à un plus large public. Je pense, monsieur le ministre, qu'il serait souhaitable de rappeler aux responsables de chaînes leurs obligations de service public en ce domaine.

Enfin, troisième volet de cette politique, la présence de la vie artistique et culturelle dans les milieux les plus défavorisés. Le démantèlement de la direction du développement culturel en 1986 a freiné les initiatives. L'enveloppe que vous avez dégagée en faveur de l'insertion culturelle, afin de lutter contre les phénomènes d'exclusion, est une bonne mesure. Plus que jamais, faire partager, selon l'expression de Jean Vilar, le pain et le sel de la connaissance doit être une ardente obligation pour l'action publique.

Après ces appréciations générales sur le projet de budget pour 1989, j'évoquerai plus particulièrement, monsieur le ministre, la situation du cinéma français. Il y a un an, j'avais alerté M. Léotard sur les graves dangers qui menaçaient l'avenir de notre cinéma. Le plan de sauvetage que votre prédécesseur avait annoncé au début de cette année 1988 n'a pas permis, il faut le constater, d'entraver la crise et la situation, depuis un an, s'est aggravée. Elle appelle, à notre avis, des mesures d'envergure et une mobilisation de l'ensemble de la profession.

Nous connaissons tous l'origine de cette crise du cinéma. Elle tient dans le deuxième choc télévisuel, c'est-à-dire dans la multiplication des chaînes commerciales et la diffusion sur le petit écran de plus de 1 300 films par an, ce qui a provoqué un effondrement de la fréquentation des salles de cinéma. La chute est, en effet, vertigineuse : 175 millions de spectateurs en 1985, 163 millions en 1986, 135 millions l'an dernier et les résultats du premier semestre 1988 confirment malheureusement cette tendance puisque nous avons enre-

gistré seulement 55 millions d'entrées, ce qui laisse espérer, au maximum, un total de 110 à 115 millions d'entrées sur l'année 1988. C'est donc notre parc de salles de cinéma qui est menacé. Or il est incomparable en Europe : il compte encore près de 5 000 unités. Mais les salles les plus touchées sont évidemment celles des petites villes ou des banlieues qui sont les premières frappées par la désaffection du public. Certains exploitants de cinéma ont dû déposer leur bilan ; d'autres se maintiennent encore, mais en dessous du seuil de rentabilité. Les élus locaux sont tous conscients que, dans une commune, la fermeture d'une salle de cinéma, c'est souvent la disparition du seul lieu de convivialité et d'animation culturelle ; c'est, d'une certaine façon, une dévitalisation de la vie locale et une raison supplémentaire pour les jeunes de quitter la commune, en l'absence de toute occasion de distractions ou de rencontres. Il faut donc d'abord éviter le démantèlement de notre parc de salles.

On peut penser à un certain nombre de mesures, et d'abord redonner une bouffée d'oxygène aux exploitants en réduisant la taxe perçue sur les prix des billets au profit de l'accroissement des sociétés de télévision, mais cela ne saurait suffire et il faut redéployer les mesures de soutien du Centre national du cinéma dans deux directions, que je voudrais vous suggérer.

D'abord, maintenir les salles dans les zones les plus sensibles. Les collectivités locales sont prêtes à s'engager, mais la législation générale ne permet pas d'intervenir quand il s'agit d'un exploitant commercial. Il faut donc imaginer des solutions adaptées à ce mode d'exploitation sans obligatoirement recourir à la forme de gestion associative ou à la concession. Je pense que l'Etat doit s'impliquer dans une forme de partenariat à imaginer avec les collectivités locales qui sont prêtes à répondre à cette attente.

Ensuite, favoriser la modernisation des salles pour les adapter tant aux exigences techniques qu'à l'évolution des goûts du public. Il faut, en effet, encourager l'équipement de salles avec grand écran et son haute fidélité.

A partir de cette action sur les infrastructures, l'Etat doit accompagner l'exploitation dans sa reconquête du public. Les salles qui sont en danger sont celles qui éprouvent le plus de difficultés à disposer rapidement des films récents. Dans la banlieue lyonnaise, par exemple, les salles sont systématiquement écartées par les distributeurs au profit des complexes du centre ville. Les films ayant bénéficié d'une large promotion publicitaire ne leur sont accessibles que trois mois au moins après la première sortie dans l'agglomération. L'effet de promotion s'est estompé et le public local qui a été attiré par la nouveauté ne peut être fidélisé. Ce blocage des distributeurs précipite la chute de la fréquentation dans une spirale à la baisse et, pour l'enrayer, monsieur le ministre, il faudrait permettre un accès plus rapide des salles aux copies et renforcer la protection des exploitants indépendants qui s'accrochent au terrain.

Le second pilier de notre cinéma, la production, semble mieux se porter. En effet, le nombre de films tournés chaque année reste stable - entre 110 et 130 - et les réalisateurs français se taillent de beaux succès dans les festivals. Mais cette bonne santé n'est qu'apparente puisque, peu à peu, la part du film français se réduit dans la fréquentation du public. Il y a huit ans, le film français représentait 50 p. 100 des entrées, c'est-à-dire près de 100 millions de spectateurs. Cette année, sa part sera à peine supérieure à 35 p. 100 des entrées, soit 35 à 40 millions de spectateurs.

Certes, dans l'économie du film, la part de la recette provenant des salles diminue au profit des droits de diffusion vidéo et télévision, mais ce mode de diffusion influe directement sur la production puisque celle-ci se dirige de plus en plus vers des formats standards proches du téléfilm.

Dans ces conditions, il faut réexaminer les mécanismes du soutien financier dans une double direction, pour qu'il soit à la fois une incitation à une démarche originale et une prime au risque pour de grandes œuvres commerciales. Ce n'est qu'à ce prix que le film français pourra supporter la concurrence internationale. C'est, à notre avis, un enjeu aussi important qu'ont pu l'être en leur temps la fusée Ariane ou le programme Airbus.

La télévision est évidemment le premier partenaire mais aussi le premier concurrent de l'industrie cinématographique. Les relations entre les deux médias doivent être réaménagées pour trouver un nouvel équilibre. La séparation progressive des activités de production et de diffusion a été retenue dans

le projet de création du conseil supérieur de l'audiovisuel. Elle a fait ses preuves aux Etats-Unis où elle a fondé une puissante industrie audiovisuelle. Seule cette règle peut garantir un marché de l'offre et de la demande où la production conservera son caractère artisanal, propre à susciter les programmes de qualité.

Il faut aussi rechercher un meilleur équilibre entre le petit écran et le grand écran, en limitant la concurrence de la télévision aux heures de grande écoute. En ce domaine, comme dans bien d'autres, la C.N.C.L., impuissante, n'a pu que constater le désordre. Les nouveaux contrats de programme que vous prévoyez avec les chaînes sont indispensables.

Dans ce budget de 1989, le cinéma constitue une priorité avec 150 millions de francs supplémentaires. Les mesures restent à préciser. J'espère, monsieur le ministre, que vous pourrez nous en annoncer les éléments au cours de ce débat. L'ensemble de la profession attend beaucoup de vous : il s'agit non seulement de sauver le cinéma, mais de renforcer un créneau porteur et créateur d'emplois, qui est aussi un moyen d'expression de notre identité culturelle.

Il y aura bientôt cent ans, le premier film voyait le jour dans un petit entrepôt de Lyon, de l'invention des frères Lumière. Je souhaite ardemment, monsieur le ministre, qu'au moment de fêter son centenaire, notre septième art, plutôt que de célébrer dans la nostalgie son brillant passé, prépare l'avenir avec optimisme. J'espère que vous nous annoncerez de bonnes dispositions pour le cinéma. En tout cas, les crédits sont prévus.

Le groupe socialiste votera votre budget et approuvera l'augmentation substantielle des crédits qui permettra de tenir les engagements et de faire de nouveau de la culture une priorité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'argent ne fait pas le bonheur, c'est bien connu !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Mais il y contribue !

M. Jacques Toubon. Je crois que ce budget de la culture pour 1989 le démontre encore une fois.

J'observerai d'abord que l'on peut sans doute, monsieur le ministre, opposer votre politique, qui est à la fois centralisatrice et coûteuse, à la multiplication des initiatives qui sont prises depuis des années dans le domaine culturel et artistique tant par des collectivités locales que par des personnes privées ou des associations. Cela conduit à s'interroger : pourquoi l'Etat se veut-il, comme on le voit de nouveau dans ce projet de budget, omniprésent là où les forces d'initiative et de création s'expriment, me semble-t-il, mieux qu'elles ne l'ont jamais fait ? Une politique tentaculaire des affaires culturelles et encore plus de la Culture, avec un grand C, n'est-elle pas aujourd'hui largement décalée, et pour tout dire, en employant un terme familier, ringarde ?

L'impression que je retire, monsieur le ministre, de l'examen de votre budget, des excellents rapports de la commission des finances et de la commission des affaires culturelles, et en particulier des observations très pertinentes de François de Panafieu...

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Jacques Toubon. ... est que vous posez vous-même cette question. Mais y avez-vous répondu ? Votre budget traduit-il une réponse à cette question, et quelle réponse ? C'est ce que, au total, nous souhaiterions savoir à l'issue de ce débat public.

Cette observation liminaire étant faite, j'ai trois critiques à opposer à votre projet.

La première porte sur les déséquilibres et les insuffisances budgétaires elles-mêmes dont je donnerai simplement un ou deux exemples. La deuxième critique concerne la crise d'identité de nos institutions culturelles et artistiques. Je précise tout de suite que vous n'en portez pas seul la responsabilité, car elle ne remonte, en aucune façon, à votre seule gestion. Enfin, ma troisième critique est relative à l'incertitude qui règne aujourd'hui sur le sort des entreprises culturelles.

Sur chacun de ces trois points, je présenterai seulement quelques remarques, sans entrer dans les détails de tous les sujets car cela est très bien fait dans les rapports écrits des deux commissions.

En ce qui concerne la première critique, ce qui m'a le plus frappé, c'est qu'on est reparti pour avoir, dans ce budget et dans les suivants, si vous continuez à les gérer, un nouveau déséquilibre entre Paris et la province, au détriment de cette dernière. C'est un député de Paris qui s'exprime, je le dis donc sans aucun sentiment de propriété ou intérêt particulier.

Vous prétendez jouer la carte de la décentralisation, mais qu'en est-il en termes budgétaires ? Votre prédécesseur, François Léotard, avait, en deux ans, remonté jusqu'à 49 p. 100 - à partir des 41 p. 100 qu'il avait trouvés en 1986 - la part de la province dans l'ensemble des crédits du ministère de la culture. Vous inscrivez 2,2 milliards de francs de mesures nouvelles dans votre projet de budget. Sur cette somme globale, il faut naturellement enlever immédiatement les 270 millions de francs environ qui sont consacrés à l'administration centrale et qui nécessairement se dépensent à Paris. Il reste donc 1 930 millions. Comment se répartissent ces mesures nouvelles ?

Des 51 p. 100 pour Paris et des 49 p. 100 pour la province que François Léotard avait atteint, allez-vous déraper de nouveau au profit de Paris ? L'examen des différents postes du budget fait apparaître que sur ces 1 930 millions de francs, 800 millions de francs sont expressément attribués à Paris, pour les grands établissements publics nationaux et les grands travaux notamment. La province, elle, reçoit, expressément également, 150 millions de francs, par exemple pour les bibliothèques de prêts dont on a parlé tout à l'heure. C'est donc sur une somme d'un milliard de francs environ qu'il faut s'interroger.

L'examen de votre budget ne permet pas véritablement de trancher, mais en regardant les choses finement et en recourant aux experts - il en existe, et aussi de notre côté - on apprend que 250 millions au moins iront à Paris ! Ce qui veut dire que sur les 1 930 millions, 1 150 millions - 800 millions plus 350 millions - iront à Paris et un peu moins de 800 millions à la province. Ce qui signifie que le rapport de vos mesures nouvelles concernant Paris et la province est de 60-40.

En clair, l'action que vous menez dans ce budget avec les mesures nouvelles - le reste correspond au budget antérieur - réintroduit un déséquilibre au détriment de la province. Je crains donc que nous n'en revenions à la situation que François Léotard avait trouvée en 1986.

J'aimerais, monsieur le ministre, que de manière aussi simple et déductive que je l'ai fait, vous essayiez de me démontrer le contraire. J'en serais, député de Paris, extrêmement heureux !

Ma deuxième observation porte sur les incertitudes quant à l'utilisation des crédits.

Tout à l'heure, Mme de Panafieu, évoquant le cinéma, s'est interrogée sur l'action que vous alliez mener à partir d'une forte augmentation des crédits. J'ai compris que l'orateur socialiste vous avait proposé une politique. Monsieur le ministre, qu'allez-vous effectivement faire des crédits, parce que je ne sache pas que ce soit M. Queyranne qui soit en charge de faire la politique du cinéma en France ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Il peut donner son avis !

M. Jacques Toubon. Je voudrais insister plus particulièrement sur le théâtre, pour lequel les dotations budgétaires sont également importantes. Je ne les méconnais pas et, pour ma part, elles me satisfont. Mais je m'interroge !

A côté de vous - à votre droite, si j'ose dire - est assise Mme Tasca qui sait de quoi je parle parce qu'elle est particulièrement compétente en la matière. Elle sait que dans un centre dramatique national moyen, 80 p. 100 des crédits que vous allouez sont consacrés à l'administration et à la gestion et moins de 20 p. 100 à la production, à la création, aux œuvres, à ce que les gens vont voir et écouter. Je m'interroge : où est la politique en faveur des nouveaux auteurs ? Y en a-t-il une ?

J'entendais dire tout à l'heure que l'argent contribue au bonheur. Certes ! mais les nouveaux auteurs qui n'ont pas d'autre métier sont-ils d'une façon ou d'une autre entretenus pour pouvoir commencer dans leur carrière ? Non, cela ne se fait pas ! Le système des bourses est très insuffisant et il n'est

pas adapté à la situation des nouveaux auteurs de théâtre. Or, ne regrette-t-on pas leur absence ? Il n'y en a pas, au moins pour la raison que ceux qui voudraient écrire doivent d'abord manger ! Qu'est-ce qu'on fait pour qu'ils mangent ?

M. Guy Hermier. Qu'est-ce que vous faisiez quand vous étiez au Gouvernement ?

M. Jacques Toubon. Monsieur Hermier, vous avez fait l'erreur de vous replacer dans la majorité ! Assumez !

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Georges Hage. C'est sommaire !

M. Jacques Toubon. Cher monsieur Hage, si vous voulez dire, quand vous serez à cette tribune, la même chose que moi, je serai entièrement d'accord ! Vous êtes un bon spécialiste et je serai heureux de me retrouver sur la même ligne que vous pour critiquer ce budget !

M. Guy Hermier. Nous disons simplement qu'il y a six mois vous étiez au Gouvernement ! C'est tout !

M. Jacques Toubon. Pour ce qui concerne encore le théâtre, dites, montrez que vous allez encourager les nouvelles formes de théâtre, c'est-à-dire celles qui permettront d'amener plus de spectateurs encore au théâtre, celles qui, par exemple, feront vivre les compagnies qui développent le théâtre musical ou le théâtre vocal, lequel est, selon moi, une des voies majeures du renouveau. Voilà ce que j'appellerai une bonne utilisation des crédits importants que vous avez à votre disposition. Mais sur ce point, nous restons sur notre faim.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Jacques Toubon. Ma deuxième critique concerne la crise d'identité des institutions culturelles. Vingt ans après 1968, beaucoup de nos grandes institutions n'ont toujours pas émergé du doute méthodique et lyrique qui s'est alors emparé d'elles. On s'interroge toujours sur leur mission. C'est notamment en pensant à la Comédie-Française que je disais que tout n'était pas de votre responsabilité. La situation est ancienne. Il n'en reste pas moins que certaines nominations, certaines méthodes n'ont pas facilité les choses, tant s'en faut. La Comédie-Française connaît des problèmes de fréquentation, et donc indiscutablement de répertoire, mais également de jeu et de mise en scène. Elle est confrontée aussi à un problème de recrutement. On pratique maintenant le coup par coup : un pensionnaire joue pendant un an, puis il s'en va. Ensuite, on recrute des gens pour deux ou trois ans.

Il importe de ne pas oublier que la Comédie-Française, avant d'être un théâtre, c'est d'abord une troupe. Elle tire son originalité et sa force du fait que depuis trois cents ans c'est une troupe.

Nous devons également nous interroger sur sa mission. Que veut-on lui faire faire ? N'a-t-on pas eu tendance, pour elle comme pour nombre d'autres théâtres nationaux et institutions subventionnées, à s'en remettre d'abord à une personnalité, avant de définir une mission et une vocation ? C'est d'ailleurs pourquoi les grandes institutions sont devenues peu à peu des féodalités entre les mains d'hommes, de groupes ou de tendances. C'est extrêmement nocif, car ces grandes institutions culturelles sont faites pour remplir des missions. Il faut d'abord définir ces missions avant de dire à qui on va confier le rôle de les assumer.

M. Bernard Schreiner. C'est vous qui le dites ?

M. Jacques Toubon. Crise d'identité aussi à l'Opéra. Je ne développerai pas le commentaire que j'avais préparé à ce sujet et me bornerai à deux considérations.

Premièrement, j'ai été heureux d'apprendre hier par un journal que M. Mitterrand préférerait la pyramide du Louvre à l'architecture mastoc de l'Opéra de la Bastille. Que ne l'a-t-il dit avant ! Et que n'avez-vous plutôt penché pour le projet de M. de Portzamparc que pour celui de M. Ott !

Deuxièmement, alors que la question du bâtiment est réglée, reste celle de savoir comment va fonctionner cet opéra ? A cet égard, la démission de M. Raymond Soubie, que nous avons apprise il y a quelques instants avant de rentrer en séance, est un évènement qui démontre de la manière la plus claire que nos craintes, celles qu'a exprimées en particulier le rapporteur de la commission des affaires culturelles, celles qu'expriment, vous le savez très bien, un certain nombre de professionnels, sont parfaitement fondées.

M. Soubie a dit qu'il démissionnerait parce qu'il n'y avait pas de directeur général qui soit un grand professionnel et qui soit capable de mener la maison, parce que les relations entre l'Etat et l'Opéra n'étaient pas fixées, parce que les relations entre l'Opéra et le personnel n'étaient pas mises au point.

Monsieur le ministre, sur une affaire qui est une grande affaire nationale, sur un projet d'architecture qui est un grand projet, qui aurait pu être beau, mais qui ne l'est pas malheureusement, sur une institution dont le fonctionnement va coûter chaque année entre 400 et 500 millions, je crois que vous ne pouvez pas continuer soit à laisser le président talentueux que vous avez nommé dire quelles sont ses idées personnelles - ce n'est plus son rôle, il est le président - soit à simplement renvoyer à l'inauguration lors de la célébration du Bicentenaire. Il faut prendre des décisions et la première d'entre elles c'est de choisir, parmi les dix-huit, vingt, vingt-quatre ou vingt-six personnalités qui ont successivement défilé dans le bureau de M. Soubie et dans le bureau de M. Bergé, un directeur général de l'Opéra, qui soit au moins capable de signer des contrats aux chanteurs qu'on engage actuellement et dont la plupart ont simplement dit qu'ils avaient l'intention de venir mais qui probablement iront ailleurs si demain leurs contrats ne sont pas formalisés. C'est peut-être un petit détail...

M. Bernard Pons. Pas pour eux !

M. Jacques Toubon. ... mais des cachets à 500 000 francs par soir, ce n'est pas rien. Je crois, monsieur le ministre, qu'il y a là vraiment une vraie crise.

J'en dirai autant d'une autre institution qui est beaucoup plus récente, la S.E.P.T. Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, ce que signifie l'accord qui a été passé, d'après ce que dit la presse, entre le chancelier Kohl et le président Mitterrand sur la montée de la S.E.P.T. sur le satellite ? Voilà une question essentielle. Vous consacrez à la S.E.P.T. beaucoup de crédits. Vous avez raison, j'y crois pour ma part, mais encore faut-il qu'elle soit diffusée. Où en est-on ? Je crois que la visite de M. Mitterrand à Bonn et ce débat sont une bonne occasion pour vous ou pour Mme Tasca de préciser très exactement les choses.

Autre exemple de crise d'identité : la très grande bibliothèque. C'est un projet indispensable et majeur, tout le monde le sait et, plus que personne, l'ancien gouvernement qui l'a initié. Mais, je vous dis : attention, on ne peut pas continuer dans le flou actuel.

On a l'impression que là très grande bibliothèque c'est tout à la fois, c'est tout et rien. On ne sait pas où ça commence, on ne sait pas où ça s'arrête.

A ce sujet, monsieur le ministre, je ne peux pas résister au plaisir de vous citer Jorge Luis Borges. Dans son recueil *Fictions*, publié en 1941, figure un petit texte qui s'appelle *La Bibliothèque de Babel*, dont j'extrait le passage suivant :

« La bibliothèque est illimitée et périodique. » C'est tout à fait ce que M. Mitterrand a dit, mais avec d'autres mots que Borges. « S'il y avait un voyageur éternel pour la traverser dans un sens quelconque, les siècles finiraient par lui apprendre que les mêmes volumes se répètent toujours dans le même désordre - qui, répété, deviendrait un ordre : l'Ordre. Ma solitude se console à cet élégant espoir. »

Monsieur le ministre, je vis moi aussi d'espoir, notamment parce que j'aimerais bien que vous installiez la grande bibliothèque dans le XIII^e arrondissement, dont je suis maire.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Elle n'est pas dans le XIII^e arrondissement !

M. Jacques Toubon. Je souhaiterais que cet espoir prenne des couleurs plus concrètes. Peut-être que vous-même ou M. Biasini pourriez nous en dire plus à l'occasion de ce débat. En tout cas, cinquante ans après, répondez du moins à Borges, si vous ne voulez pas me répondre.

M. Bernard Pons. Il est permis de rêver !

M. Jacques Toubon. Ma troisième critique portera sur l'incertitude dans laquelle sont maintenues les entreprises culturelles.

Ne nous méprenons pas : si j'ai critiqué la crise d'identité des grandes institutions, je n'en suis pas moins convaincu que la bataille culturelle, comme toutes les batailles, sera gagnée par l'infanterie, c'est-à-dire par ceux qui sont à la

base, par le producteur de théâtre, de cinéma ou de concert, le directeur de galerie d'art, l'éditeur, l'association d'action culturelle, la société de création et de diffusion artistique. Or, monsieur le ministre, il est clair que les entreprises culturelles ne sont plus à l'ordre du jour. On semble marquer le pas, après les progrès que la loi sur le mécénat, présentée par M. Léotard et M. Balladur, a permis d'accomplir.

Il faut, selon moi, agir dans deux directions : pour l'entreprise, d'abord, pour ses personnels, ensuite.

La structure juridique et fiscale des entreprises culturelles, d'abord, est inadaptée. Il faut aller vers une structure juridique spécifique. Il vous revient, comme il reviendrait à tout gouvernement, de préparer un projet de loi sur les entreprises culturelles et, en attendant que ce projet vienne au jour, de mettre en œuvre l'égalité fiscale entre les différentes formes juridiques d'entreprise culturelle, c'est-à-dire entre les associations et les sociétés de droit commercial.

Les entreprises culturelles, ensuite, c'est aussi leur personnel. J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur la situation des artistes et de tous ceux qui participent à l'entreprise culturelle et artistique, et je vous soumets deux ou trois propositions concrètes.

Il faut revoir les possibilités d'accès des artistes aux Assedic, notamment en retenant la notion d'ancienneté. Il faut aussi se pencher sur le sort des artistes femmes seules et chargées de famille.

Il faut, enfin, abonder les fonds de formation qui, selon mes renseignements, sont « à sec », c'est-à-dire sans beaucoup de possibilités. Il faut, grâce à de nouveaux crédits, développer la formation des artistes, en particulier dans un secteur aujourd'hui vital, l'apprentissage des langues étrangères. Si nos artistes ne peuvent pas travailler dans les coproductions, qui deviennent de plus en plus la règle dans tous les domaines, ils seront de plus en plus nombreux à devenir chômeurs. C'est donc pour eux une question de survie et c'est pour cela, monsieur le ministre, que je souhaiterais que vous augmentiez les dotations des fonds de formation, que vous développiez la formation et, pour ceux qui sont malheureusement au chômage, que vous développiez l'accès aux Assedic.

Je conclurai par deux remarques.

En premier lieu, ce que je viens de dire le démontre, plus d'argent - c'est indiscutable - ne me fait pas acquiescer forcément à votre budget parce que, d'abord, en tant que député, je juge l'ensemble du budget de l'Etat que le Gouvernement tout entier nous présente.

Les crédits de votre ministère augmentent plus que les autres, mais ne serait-ce pas au détriment de ceux de la justice, du logement, de la défense, et notre responsabilité n'est-elle pas de juger la répartition des moyens que la nation, par notre intermédiaire, décide d'affecter à chacune des vocations de l'Etat ? Or cette répartition, pour le budget de 1989, nous ne l'approuvons pas. Plus d'argent pour la culture, oui, s'il y en a aussi plus pour la justice, pour le logement social, pour la santé et pour la sécurité du pays.

M. Charles Josselin, rapporteur spécial. Et moins d'impôts ?

M. Jacques Toubon. En second lieu, votre budget, monsieur le ministre, est encore celui d'une monarchie culturelle. Je ne vous reproche pas, pour ma part, de conduire une politique culturelle socialiste - je ne l'ai d'ailleurs jamais fait, même entre 1981 et 1986 - mais une politique culturelle dont l'essentiel a pour objet de construire, d'embellir, de décorer, de présenter aux foules ébahies la Cour, celle de l'Elysée.

M. Jean-Pierre Baquet. Toujours aussi nuancé !

M. Jacques Toubon. Mais comme il y a deux siècles, en 1788, je crois que depuis dix ans les choses se passent surtout en dehors du « château » et du pouvoir, en très large part.

Vous cultivez les parterres du prince, vous abreuvez les mammoullis culturels, mais, heureusement, partout et partout, la fête se fait ailleurs et toute seule.

Notre pays connaît un admirable développement culturel. Vous y avez contribué, c'est vrai ! (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Mais aujourd'hui je voterai pour cette expansion culturelle et artistique, je ne voterai pas pour votre budget.

M. Bernard Pons. Très bien ! Le groupement du Rassemblement pour la République non plus !

M. Jacques Toubon. En vérité, les crédits de la culture pour 1989 constituent, malgré quelques repentirs bienvenus, le dernier budget d'une décennie d'apparence dont la mystification de la dernière élection présidentielle a marqué l'apogée.

La semaine dernière, dans le quotidien britannique indépendant *The Guardian*, j'ai lu un article qui mettait en lumière le manque grandissant de connaissances générales, « l'illettrisme culturel », selon l'expression d'un auteur américain.

D'après un sondage, seulement un Anglais sur six sait où se situe son pays sur un planisphère ; près de la moitié ne sait pas se servir d'un horaire de chemin de fer ; un quart ne connaît pas la date du débarquement de Guillaume le Conquérant en Angleterre. Ce sont des questions anglaises. Si nous posions des questions françaises, les Français seraient-ils meilleurs ? Je crains que non.

Pour conclure, monsieur le ministre, il faut désormais, à la fin de cette décennie d'apparence, quitter l'apparence. Il faut désormais aller au vrai, pas seulement prétendre parler vrai, ni même « parler vrai vraiment », comme certains y atteignent quelquefois, mais surtout penser vrai, prendre à bras-le-corps la réalité sociale et culturelle.

La culture est la seconde peau de l'homme, aussi importante que sa peau physique.

Elle est vitale, elle n'est pas superflue. Elle n'est pas du luxe ; il ne faut pas la saupoudrer comme la poudre de riz sur le visage des masques vénitiens.

J'irai jusqu'à paraphraser Georges Braque, pour conclure. Dans ses *Réflexions sur la peinture* en 1914, il écrivait : « Le vase donne sa forme au vide, la musique au silence ». J'ajouterai : « la culture à l'homme ». (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Pour le groupe communiste, la parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, avant toute chose, je veux indiquer que le groupe communiste aurait voté les crédits pour la culture s'ils avaient été distingués de ceux du budget de la communication. Mon ami Georges Hage précisera notre position sur l'ensemble de ce budget dans le débat de ce soir.

Evidemment, le budget de la culture, qui représente 0,85 p. 100 du budget national, reste encore en deçà de ce que le mouvement démocratique, et avec lui le parti communiste, considère toujours comme un minimum à atteindre : 1 p. 100 du budget de la France. Mais votre budget n'en connaît pas moins, cette année, une augmentation de 12,5 p. 100. Par rapport aux restrictions budgétaires imposées par la droite en 1987 et 1988 - apparemment M. Toubon a la mémoire courte - par rapport, aussi, aux budgets de 1985 et 1986, déjà sous votre responsabilité et pour lesquels nous avions noté une stagnation préoccupante alors même que le poids des grands travaux ne cessait de croître, il s'agit d'un progrès sensible.

Vous le savez, monsieur le ministre, autant nous sommes déterminés à combattre tout ce qui va à l'encontre des intérêts populaires, de l'intérêt national - et de ce point de vue, je le dis à M. Toubon, nous ne sommes pas dans la majorité - autant nous sommes prêts, ici comme ailleurs à soutenir toute avancée, tout pas en avant aussi modeste soit-il. C'est le cas du budget de la culture ; nous le disons, à défaut de pouvoir l'exprimer par un vote.

Notre position s'inscrit donc dans une démarche tout à fait cohérente, celle-là même qui nous conduit, une fois encore, à exprimer notre inquiétude devant les déséquilibres que peut provoquer le poids cumulé, en investissements et subventions de fonctionnement, des grands travaux, du patrimoine, de ce que vous appelez les « équipements culturels de référence ».

Vous le savez, nous avons dès l'origine, et aujourd'hui encore, soutenu le principe de ces grands projets culturels pour la capitale et les régions dans la mesure où ils s'inscrivaient dans la perspective d'un essor des crédits consacrés à la culture. C'est pourquoi, déjà avant mars 1986, nous nous étions vivement inquiétés de constater que, dans un budget global en régression, le poids de ces grands travaux obligeait

à des coupes claires ailleurs, dans l'irrigation de la vie culturelle nationale et régionale, le soutien à la création, la décentralisation culturelle.

La droite, revenue aux affaires, a poussé cette orientation négative à l'extrême. En soumettant la culture au régime sec de l'austérité, elle a tout à la fois donné un coup de frein à la réalisation des grands projets et porté atteinte, comme jamais par le passé, à l'action culturelle, à la danse, au spectacle, à la musique, comme à la chanson, à l'édition, au cinéma, aux conventions contractées entre l'Etat et les collectivités locales, à tout ce mouvement de la décentralisation culturelle à laquelle nous sommes profondément attachés parce qu'il s'agit d'une dimension essentielle de l'originalité française.

Or votre budget ne rompt pas franchement avec cette orientation désastreuse. C'est par exemple ce que redoutent les jeunes compagnies, et c'est le cas pour l'Opéra de Paris. On ne peut, en effet, admettre que l'ouverture d'une nouvelle salle, celle de l'Opéra de la Bastille, s'accompagne d'une diminution globale de l'emploi, des personnels de l'Opéra de Paris dont la qualification est reconnue par tous, et de l'abandon au privé de l'Opéra-Comique.

D'une manière plus générale, monsieur le ministre, c'est l'ensemble de votre politique culturelle qui, à nos yeux, ne va pas dans le bon sens. La progression du budget de la culture ne saurait le masquer. Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à le dire. L'inquiétude et parfois la colère sont vives dans tous les milieux artistiques, comme en ont récemment témoigné la force des grèves dans le secteur public de la radio et de la télévision ou encore, pour ne prendre que ces exemples, l'ampleur et la portée de l'opération Garance organisée, un an après le Zénith, par les Etats généraux de la culture qu'anime Jack Ralite.

Cela tient tout d'abord aux conséquences sur la vie culturelle et artistique de la politique de votre Gouvernement. En 1981, vous aviez lancé qu'il n'y avait pas un, mais quarante ministres de la culture dans le gouvernement de l'époque. Vous aviez raison. L'essor de la création et de la culture, leurs rapports avec la grande masse de la population sont, en effet, inséparables de toute la vie sociale.

Or, les choix faits par votre Gouvernement - des choix qui consistent à imposer partout l'austérité et la précarité, à continuer de nourrir le chômage, à privilégier l'effort de surarmement plutôt que l'élévation de la formation pour tous, à sacrifier des pans entiers de notre identité nationale à la perspective du marché unique européen - ces choix ont des conséquences profondément nocives pour le développement culturel national.

Notre pays, dont la création et la culture font pourtant preuve d'une réelle vitalité, porte ainsi les marques d'un sous-développement culturel préoccupant. Toutes les enquêtes, toutes les statistiques le montrent : c'est la montée préoccupante de l'illettrisme, une chute de la fréquentation des salles de cinéma, un rétrécissement constant du public de théâtre, une diminution régulière de la lecture en général, et même un effondrement de celle des romans, de la poésie, des éditions scientifiques, des traductions.

Quant aux grands vecteurs culturels de masse que sont l'école et la télévision, leur situation n'a cessé de se dégrader, ces dernières années, à une vitesse effrayante.

L'école, confrontée à une pénurie dramatique de moyens, inadaptée aux besoins nouveaux de formation, menacée dans ses missions de service public, est toujours plus sélective, ségrégative. Comment imaginer que les millions de jeunes laissés-pour-compte aujourd'hui seront facilement, demain, les partenaires des artistes et de leurs œuvres ? Quelle mutilation pour ces jeunes, quelle entrave pour le développement d'une culture vivante, quel gâchis pour le pays !

La télévision ? Franchement, monsieur le ministre, quel désastre depuis qu'avec le gouvernement socialiste d'alors vous avez pris la lourde responsabilité de créer la première chaîne nationale privée, la Cinq, en certifiant : « Il n'y a pas d'exemple au monde où un gouvernement ait négocié avec autant de rigueur avant de confier une chaîne de télévision au privé ». Bigre ! Si vous n'aviez pas négocié avec rigueur, qu'est-ce que cela serait sur la Cinq et sur les autres chaînes privées ?

Revenue au pouvoir, la droite s'est engouffrée dans la brèche ainsi ouverte pour confisquer T.F. 1 au secteur public. Désormais, c'est l'argent qui est roi, qui s'étale partout, qui décide de tout, avec impudence. On connaît les consé-

quence : coupures publicitaires des films, baisse de la production de fictions françaises, crise aggravée du cinéma, invasion du petit écran par les jeux, les séries et films américains les plus médiocres.

C'est la logique du pilotage de l'audiovisuel par la rentabilité financière qui porte la responsabilité de cette situation aux conséquences incalculables pour l'avenir de notre culture. C'est cette logique, monsieur le ministre, qu'il fallait refuser hier et qu'il faut combattre aujourd'hui si l'on veut sortir notre télévision de l'ornière. Or vous vous y refusez.

Il ne faut donc pas s'étonner que, confrontées aux limites qu'engendrent les ségrégations de toute sorte et investies dans leur ensemble par les critères de gestion du capital, par la loi du profit à tout crin, toutes nos industries culturelles soient désormais en crise, de l'édition au cinéma, de la production de programmes de télévision aux industries du disque, entièrement dominées par les groupes étrangers.

Vous aviez à l'époque lancé : « Economie et culture, même combat ». En réalité, c'est désormais « Commerce et culture, profit et culture, même combat » qu'il faut dire.

Vous m'objecterez que votre budget dégage des sommes relativement importantes pour soutenir la création cinématographique et audiovisuelle. C'est vrai. Mais cela vient tard, très tard.

Et surtout, quand j'entends M. Josselin, rapporteur spécial, déclarer à propos du cinéma qu'il s'agit « d'encourager la réalisation d'œuvres à fort potentiel commercial », ou que, concernant les œuvres de fiction pour la télévision, je constate que ces fonds vont être utilisés dans le contexte global de la loi Léotard - que vous conservez au lieu de l'abroger - ...

M. François d'Aubert. Parce qu'elle est bonne !

M. Guy Hermier. ... comment ne pas craindre que ce soient les critères financiers et idéologiques actuels qui contiennent de l'emporter et non le pluralisme et le courage de la création ?

Dans ces conditions, la grande masse des artistes est dans une situation de chômage et de précarité. Selon le président de la S.A.C.E.M., en France, 91 p. 100 des artistes disposent de revenus mensuels équivalents ou inférieurs au S.M.I.C. Et c'est le moment choisi par le C.N.P.F. pour remettre à l'ordre du jour un projet de refonte des Assefic pour les artistes qui aurait pour effet d'exclure le plus grand nombre d'entre eux de l'activité artistique.

A toutes ces difficultés, tous ces problèmes, toutes ces inquiétudes, on oppose, dans la perspective du marché unique européen de 1992, je ne sais quelle « Europe de la culture ».

Mais l'Europe de 1992, c'est dès aujourd'hui qu'elle se prépare par des travaux en commissions, des colloques, des rencontres, des directives. Et tout va dans le même sens : mise en cause fondamentale des droits d'auteur et des droits voisins des artistes interprètes, pénétration accrue des marchés nationaux par les sous-produits culturels audiovisuels américains, négation des identités culturelles nationales traitées comme autant de barrières à la « libre circulation » des « marchandises » culturelles *made in U.S.A.*, effacement de la pratique et des enseignements des langues de la Communauté. On pourrait continuer longuement ainsi. Pour reprendre le mot d'un ancien président de la société des auteurs et compositeurs dramatiques, « ce ne sont pas les artistes qui sont contre l'Europe, c'est l'Europe qui est contre les artistes. »

Encore un mot, monsieur le ministre, pour dire combien il est grave à nos yeux qu'à une encablure du bicentenaire de la Révolution française, dont vous avez la responsabilité sinon les moyens, une poignée de trublions fascistes et d'intégristes forcenés aient pu, par l'intimidation, la violence physique et l'incendie, quasiment interdire la diffusion dans les cinémas du film de Martin Scorsese, *La Dernière Tentation du Christ*.

Lourde est à cet égard la responsabilité de ceux qui ont cru bon d'écrire comme Mgr Lustiger : « Si on ne respecte pas le sacré, on déchaîne le diable. » Ils peuvent mesurer aujourd'hui que la liberté de croire ne va pas sans celle de créer.

Il reste qu'on ne peut accepter que les partisans de l'intolérance aient pu l'essentiel partie gagnée. Des mesures doivent être prises, monsieur le ministre, pour que reprennent, en salle, et pas seulement à la télévision comme on l'a

évoqué, les projections du film de Martin Scorsese. (*Mouvements divers sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. François d'Aubert et M. Bernard Pons. C'est la première fois que vous défendez un film américain !

M. Guy Hermier. Pour notre part, nous ferons tout ce qui est en notre possible, messieurs de la droite et de l'extrême droite, pour qu'il en soit ainsi et pour que ceux qui brûlent à nouveau les livres et les films, et qui ont apparemment un peu votre sympathie...

M. Michel Péricard. Vous n'avez pas le droit de dire ça !

M. Guy Hermier. ... sachent que nous n'accepterons jamais que revienne si peu que ce soit le temps des inquisitions et des crimes contre l'esprit. (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Péricard. C'est tellement ridicule !

M. Guy Hermier. Monsieur le ministre, de quel côté qu'on se tourne, on assiste à un véritable processus d'effacement des bases mêmes de l'identité culturelle française - nous nous en inquiétons depuis de longues années déjà -, de ce qui fait une culture vivante, c'est-à-dire tout à la fois la vigueur de la création contemporaine dans tous les domaines et sa rencontre avec un peuple de plus en plus apte à en être le partenaire actif.

Avec les artistes, nous refusons ce saccage et nous affirmons avec force la nécessité de faire prévaloir une autre politique culturelle qui ait noms : courage de la création ; lutte opiniâtre contre toute ségrégation, toute inégalité culturelle ; recherche de formes nouvelles de financement de la vie de la culture ; décentralisation authentique ; défense de l'identité culturelle française et coopération avec toutes les cultures du monde : liberté pour la culture. Nous nous félicitons que ces exigences, cette volonté de faire vivre une responsabilité publique et nationale en matière culturelle mobilisent de plus en plus massivement le monde de la culture. Là sont nos raisons profondes d'espérer dans ce rassemblement inédit des artistes et des publics qui prend force pour défendre la France et sa culture. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Griotteray.

M. Alain Griotteray. Monsieur le ministre, à lire votre budget, on se dit : « Heureusement qu'il y a eu la "parenthèse libérale" ! »

Moins d'impôts sur les activités culturelles, recentrage sur le patrimoine : voilà au moins deux volets satisfaisants !

Il n'est - permettez-moi de le dire - jusqu'à votre propre battage et abattage autour de votre ministère qui semble assagi.

Je dirai que le « Lang II » est arrivé avec un comportement plus réservé que le « Lang I » des années 1981. Croyez que je ne déteste pas - au contraire ! - cet étonnant sens du spectacle qui est le vôtre. Mais il y a comme un changement dans votre attitude, devenue plus mesurée. Cela tient sans doute à l'accroissement des responsabilités de votre ministère, à son rallongement en forme de chemin de croix, puisque vous cumulez désormais l'impréparation du Bicentenaire, et rarement on vit un ministre vouloir s'attacher un dossier aussi mal ficelé. Mais j'ai tendance à faire confiance à votre talent, et je crois que votre imagination permettra au 14 juillet 1989 de retomber sur ses pieds.

Mais vous cumulez aussi la communication, ce qui va vous forcer à avaliser la loi Léotard pour l'essentiel et à la dériorer par le retour à une autorité de régulation exclusivement nommée par le pouvoir politique, ce qui est regrettable. La C.N.C.L. n'est pas parfaite. Seuls le temps et la patience pouvaient l'améliorer. Mais passons !

Revenons à ce double *satisfecit* - les impôts et le patrimoine - que je vous adressais.

Le premier ne vous revient, bien sûr, qu'en partie. De 1981 à 1986, vous n'aviez rien obtenu sur ce point de vos ministres des finances. M. Queyranne parlait tout à l'heure de la disette des crédits. Il y a aussi les impôts que l'on peut supprimer ; ce fut le cas en ces temps-là.

Bilan, en effet, appréciable : l'abaissement des taux de T.V.A. sur les disques et les cassettes de 33,3 à 18,6 p. 100 - cela vaut mieux que sur les produits de luxe -, la loi du

28 juillet 1987 sur le mécénat avec la possibilité pour les entreprises de déduire de leur résultat imposable le prix d'acquisition d'œuvres d'artistes vivants, la loi-programme sur le patrimoine du début de cette année exonérant des droits de succession les propriétaires de monuments historiques les ouvrant au public. Bienheureuse et efficace baisse des impôts ! Vous la maintenez, et vous avez raison de le faire. Il faut continuer, aller plus loin, bien plus loin.

De même, pour le maintien des priorités accordées au patrimoine et aux enseignements artistiques initiés par votre prédécesseur, vous continuez. Parfait ! Le projet de budget reprend les priorités définies par la loi du 6 janvier 1988. Le redressement dans ce domaine se poursuit, puisque les enseignements bénéficient de 140 millions de francs supplémentaires. Malheureusement, leur répartition est déconcertante. Les actions en faveur du patrimoine ne sont pas favorisées, avec 7 p. 100 du total. Il serait intéressant de savoir ce que représente l'effort d'amélioration des bourses accordées par les directions du ministère et quelle est, dans ce domaine, votre politique.

C'est que, comme un palimpseste, on retrouve peu à peu les conceptions « tout public ».

Les crédits d'intervention, qui progressent trop fortement - 25,7 p. 100 prévus au budget - font craindre un retour à des pratiques souvent critiquées : gaspillage, difficultés pour les services de gérer ces crédits et, comme toujours, naturellement, augmentation automatique des besoins. On ne peut se lasser de répéter que la vigueur culturelle d'un pays ne se mesure pas à la hauteur des crédits budgétaires.

Je suis sûr de l'utilité d'un ministre du patrimoine, je suis moins sûr de celle d'un ministre de la culture lorsque je remarque l'éparpillement des crédits. Je le suis moins encore quand je pense à tout ce qu'il faudrait remettre en chantier, et dont je ne décèle nulle amorce. Un exemple : votre loi sur le livre doit bien pêcher quelque part à voir la baisse d'influence du livre français.

Influence du français ? Permettez-moi, monsieur le ministre, une incidente. Tout le monde se félicite de la présence dans le Gouvernement d'un ministre de la francophonie. Mais pourquoi tous les crédits pour la défense et l'illustration de notre langue - à l'intérieur et à l'extérieur de l'Hexagone - ne sont-ils pas regroupés, et l'action en sa faveur concentrée ? Le problème fut évoqué lors de la discussion du budget des affaires étrangères. Comme c'est étrange et, lorsqu'on voit les résultats, inefficace ! Si nous comparons avec l'Institut Goethe allemand ou le Conseil britannique, nous constatons que, nous, Français, nous parlons beaucoup de la francophonie, mais que nous en faisons peu.

Je voudrais à cet égard vous poser une question que j'ai posée par écrit au ministre chargé de la francophonie. Je m'étonne toujours que, sur les lignes d'Air France, sur les lignes d'Air Inter, seul pays en Europe, nous utilisions déjà l'anglais, comme si nous admettions que c'est la langue véhiculaire que nous imposons aux visiteurs étrangers. Pas, naturellement, sur Paris-Londres ou Paris-New York, mais sur Paris-Biarritz ou Biarritz-Paris, où ce sont plutôt des Espagnols qui voyagent. Pourquoi imposer à ces Espagnols de Saint-Sébastien - qui, jadis, parlaient français - l'anglais comme langue quand ils viennent dans notre pays ? Pourquoi imposer sur Nice-Bastia l'anglais aux Corses, à qui on vient de donner un D.E.U.G. de corse ? Mieux vaudrait parler français, et corse si l'on veut leur faire plaisir. L'anglais, en tout cas, ce n'est pas à nous de l'imposer à l'intérieur du pré carré. J'aimerais, sur ce point, monsieur le ministre, avoir votre sentiment.

Un autre exemple : les moyens d'intervention sur le patrimoine reposent toujours sur une procédure - nous le savons tous, et depuis longtemps - pesante, inadaptée, centralisée.

Il n'est évidemment pas dans mon propos de refaire le travail des rapporteurs des commissions. Je voudrais m'arrêter un instant sur le chapitre du patrimoine monumental, à l'article « Architecture nouvelle, construction et entretien des bâtiments ». Je dis tout de suite que je suis de ceux qui comprennent, approuvent et se félicitent qu'une époque, un règne veuille se marquer dans le sol et dans la pierre. Avec vous, il n'y a pas si longtemps, nous constatons ensemble les critiques, les approbations, la controverse, en tout cas l'intérêt passionné que suscite la Pyramide du Louvre. Je suis moins sûr que nous ayons des raisons d'être fiers du ministère des finances de Bercy. Sans doute rejoindra-t-il la Tour Maine-Montparnasse et ses annexes, qui défigurent les Invalides.

Mais c'est, en vérité, sur l'aménagement intérieur du toit de l'arche de la Tête-Défense que je souhaiterais avoir quelques éclaircissements : 35 millions de francs en autorisations de programme et en crédits de paiement, ce n'est pas mince. Comment l'Etat, monsieur le ministre, a-t-il été amené à participer à cette opération ? Quelles en sont les modalités pratiques ?

Autre grand projet qui pose quelque interrogation - M. Toubon en parlait tout à l'heure - c'est l'Opéra de la Bastille. A quelque huit mois de l'ouverture annoncée, nous savons peu de chose sur les statuts du ou des futurs organismes, sur le devenir des personnels. Pourriez-vous, monsieur le ministre, éclairer l'Assemblée sur vos intentions quant au règlement de ce dossier délicat ?

Quant à la Comédie-Française, l'une de nos grandes institutions nationales, l'une de celles auxquelles les Français sont le plus attachés, on ne peut que s'interroger sur les difficultés budgétaires qu'elle rencontre chaque fin d'année, au moment de terminer la saison, dans des conditions matérielles sans rapport avec son niveau et son prestige international.

Enfin, le projet de construction de la nouvelle Bibliothèque nationale rencontre l'assentiment général. Le projet de budget pour 1989 annonce 25 millions de francs d'autorisations de programme, 15 millions de crédits de paiement destinés aux études qui précèdent naturellement une telle ambition.

Il faut attendre, comme il se doit, le rapport demandé à MM. Cahart et Melot pour que le Gouvernement fasse connaître ses intentions. Mais ce n'est pas critiquer ce projet que de demander que tout soit mis en œuvre pour que la Bibliothèque nationale, elle, fonctionne dans les meilleures conditions possible. Ce n'est pas actuellement le cas. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour que le service rendu aux lecteurs redevienne normal ? Que comptez-vous répondre aux revendications des bibliothécaires et des magasiniers ? Et je vous dirai ma surprise de voir que certains des treize emplois qu'il est proposé de supprimer dans le secteur de la lecture et du livre le soient justement à la Bibliothèque nationale.

Pardonnez-moi, monsieur le ministre, le côté un peu décousu de mon intervention. Il y a tant de choses que l'on voudrait dire, souligner, approuver, critiquer, condamner !

Et l'on s'aperçoit qu'il est trop facile, en vérité, de s'abriter, comme le fait le rapport économique annexé au projet, derrière l'affirmation que ce budget équivaut à plus de 1 p. 100 des recettes fiscales de l'Etat ! Un pour cent : le mythe qu'il faut atteindre, et dont devrait nous venir tout le bien ! Affirmation qui sonnerait comme un communiqué de victoire si la base de référence du mythe n'avait pas varié. Il faut comparer ce qui est comparable. Des procédés de ce genre affaiblissent la démonstration puisque, aussi bien, au budget de la culture *stricta sensu* sont venus s'ajouter ceux des crédits du Bicentenaire, des aides à la presse, des grands travaux et que, dans un autre sens, il faudrait tenir compte, pour bien mesurer l'effort de l'Etat, des sommes inscrites aux budgets d'autres administrations, qui représentent au moins autant que le budget de la Rue de Valois. Par ailleurs, les régions, les départements, les villes consacrent, elles aussi, des crédits à leurs initiatives culturelles.

Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous veniez voir ce que, presque sans argent, peut réaliser une très ancienne petite ville comme celle que j'administre.

En cette banlieue de Paris, détruite par l'expansion brutale de la fin du siècle dernier, par l'inconscience de l'entre-deux-guerres et le terrible aveuglement des années soixante, l'Etat peut apporter aide, approbation, encouragement, incitation à ceux qui sont partis à la reconquête du patrimoine et qui tentent de redonner au tissu urbain anonyme une certaine qualité de vie. J'aime, comme tous les Français, la capitale. Vous lui consacrez beaucoup de crédits pour de grandes réalisations. Un peu de cet argent en banlieue, un peu plus dans les régions équilibrerait mieux votre budget. Souhaitons-le pour l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la

culture progresse de 12,5 p. 100, comme l'ont dit d'autres orateurs, et atteint 0,86 p. 100 du budget général de l'Etat, contre 0,81 p. 100 en 1988.

Cette progression résulte de la priorité donnée à la culture par le Gouvernement, mais n'a été possible que par l'embellie économique à la suite de la politique du précédent gouvernement.

Votre budget reprend, amplifie les priorités de votre prédécesseur. Vous avez même voulu montrer que, dans des domaines que vous aviez un peu négligés de 1981 à 1986, vous pouvez faire mieux que votre prédécesseur.

Ce sont d'abord les efforts consacrés à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine. En tant qu'ancien rapporteur de la loi sur le patrimoine monumental proposée par M. Léotard, j'y suis sensible car j'en ai saisi l'importance pour notre pays.

Cette loi a permis en 1988 d'assurer dans des conditions satisfaisantes les restaurations majeures, sans pour autant négliger les autres éléments du patrimoine national. Vous proposez des crédits plus élevés que ceux qui sont prévus par la loi et, pour être objectif, j'ajoute qu'ils concernent en très grande majorité, comme c'était prévu, des monuments situés en province - cathédrales, parcs, jardins historiques.

Il est évident que ces mesures ne seront positives que si les crédits sont consommés, s'il n'y a pas d'annulation de crédits en cours d'année, si les crédits pour le patrimoine ne sont pas utilisés pour la construction des grands équipements culturels. Ces remarques ne sont pas gratuites puisque cela s'est effectivement produit durant les années de votre ministère.

Vous privilégiez un autre axe de la politique de votre prédécesseur : le développement des enseignements artistiques, concrétisé par une loi de 1987, proposée par votre prédécesseur. Les 140 millions de francs que vous ajoutez aux 200 millions de 1988 renforceront les actions en milieu scolaire et soutiendront les actions destinées à sensibiliser les enfants et les jeunes aux disciplines culturelles et artistiques.

Mais ce n'est là qu'un aspect du développement du sens artistique chez les jeunes.

Trop de personnes, trop d'éducateurs ne sont pas encore convaincus que les arts font partie intégrante de la formation des jeunes et que, sans formation du goût et de la sensibilité, il n'y a pas de réelle formation de l'homme.

Des pans entiers du système éducatif - le technique court par exemple - n'ont pas d'enseignement artistique, n'ont pas d'ouverture sur le monde de la sensibilité. C'est, certes, au ministre de l'éducation nationale d'y remédier, en liaison avec vous-même, monsieur le ministre. Vous ne pouvez le faire en une année, mais cela doit être votre objectif commun, car la réelle démocratisation de l'enseignement est à ce prix.

Quand à l'aide aux communes pour la formation dispensée dans les conservatoires de musique - je devrais plutôt parler d'« incitation » - on est encore loin des objectifs que vous aviez fixés il y a quelques années : 25 p. 100 des dépenses.

Toujours dans le domaine musical, je tiens à souligner que l'aide à certaines associations - je pense aux Jeunesses musicales de France - devrait être sérieusement réévaluée.

Vous poursuivez aussi, avec un peu moins de vigueur, me semble-t-il, les efforts concernant le mécénat dont le statut a été défini à votre initiative, puis complété par une loi en 1987. Il reste encore bien des progrès à réaliser pour faire prendre conscience aux entreprises, privées surtout, qu'elles doivent participer au développement des actions culturelles.

Mon propos se veut donc globalement assez favorable. Néanmoins, quatre sujets nous préoccupent.

Premièrement, quelle est actuellement la politique de votre ministère ? En l'analysant, mes amis éprouvent un certain malaise, une grande perplexité. Vous avez déclaré le 1^{er} juin 1981 au journal *Le Quotidien de Paris* : « La vraie finalité d'un ministère de la culture, c'est de dépérir et de disparaître. » Sept ans après, en 1988, le rapport publié par le Conseil de l'Europe sur les politiques culturelles des pays européens s'étonne de l'emprise de l'Etat sur la vie culturelle en France et souligne : « Le ministère de la culture intervient de manière directe ou indirecte dans des secteurs de plus en plus nombreux de la vie culturelle. » Les élus du Conseil de l'Europe poursuivent : « On a dit que le système français était une monarchie culturelle. Cela signifie qu'après avoir recueilli ses informations où il veut et comme il le veut, le

ministre, quel qu'il soit, définit ses options et prend ses décisions d'une manière souveraine, en quelque sorte selon les principes du despotisme éclairé. » Et, de fait, votre ministère intervient dans tous les domaines qui touchent la culture et vos interventions médiatiques sont nombreuses. Alors, monsieur le ministre, avez-vous évolué ?

Deuxièmement, croyez-vous réellement à la décentralisation ? Je ne dis pas déconcentration, je dis décentralisation. Nous, nous y croyons. Nous souhaitons que chaque action puisse être menée au niveau le plus proche possible des acteurs de la vie culturelle - collectivités, associations - afin que nous puissions combiner responsabilité et efficacité. Nous souhaitons défendre le pluralisme en tenant compte de la qualité, de la disponibilité, de l'ouverture des responsables, ainsi que du bon emploi des deniers publics.

Je crois aussi à la responsabilité de l'Etat ; à son obligation de soutenir les aspects de la culture qui ont le plus de difficultés, qui restent les moins accessibles à tous ; à son obligation de favoriser le pluralisme, l'esprit d'initiative, la création ; à son obligation de sauvegarder la culture nationale, de faire prendre conscience de la culture européenne et d'assurer le rayonnement de la France dans le monde.

Mais je souhaite un désengagement maximal de l'Etat. Contrats, conventions, partenariat, concilient ces deux impératifs : décentralisation et obligations de l'Etat. Conventions avec les régions et les départements en ce qui concerne les orchestres, les centres dramatiques, les grands musées, les maisons de la culture, les grandes opérations culturelles ; contrats avec les communes et les associations.

Peut-être faut-il pour cela des transferts de compétences ? Je sais que vous négociez des contrats de Plan et que vous poursuivez la politique de conventions mais, trop souvent encore, le ministre ou le ministère décide seul, souverainement, sans discussion, du montant de telle ou telle subvention.

Vous tentez de définir une politique d'équilibre entre Paris et la province, encore que M. Toubon nous ait expliqué tout à l'heure que Paris est toujours avantagé.

La réalité est que les élus de province estiment que la province est sacrifiée, qu'il n'est pas normal que les crédits pour l'ensemble de la France, Paris excepté, ne soient pas plus élevés que ceux de la seule capitale.

La réalité est que les élus, devant la montée des besoins et la faiblesse des crédits, se transforment souvent en quémandeurs de subventions auprès de telle ou telle direction.

J'évoquerai en troisième lieu l'Europe de la culture, à laquelle nous sommes très attachés.

Certains croient que l'Europe sera essentiellement un grand ensemble économique parce qu'elle a débuté par la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Mais Jean Monnet disait : « L'Europe sera culturelle ou ne se fera pas. » Comme il avait raison ! L'économie ne peut transcender les séparatismes nationaux. Seule la prise de conscience d'un fonds culturel commun à défendre et à promouvoir peut constituer la clef de voûte d'une véritable union européenne.

Il ne s'agit pas de confondre les visages de nos patries, ni d'effacer les diversités qui font notre richesse, mais d'approfondir cet héritage culturel commun en nous enrichissant de nos différences.

Il est essentiel de mettre en place à l'échelle européenne des conditions favorables à la création, pour continuer à témoigner d'un génie inventif propre à l'heure où les affrontements entre civilisations prennent la forme plus subtile d'un choc des images, des idées et des valeurs. Car nous voyons l'Europe - et vous avez souligné vous-même cette évolution, monsieur le ministre - pénétrée, dans le domaine audiovisuel, par les produits extra-européens, et l'Europe de la culture piétiner.

A l'occasion du trentième anniversaire du traité de Rome, le gouvernement précédent a proposé à ses onze partenaires un mémorandum comportant un ensemble de propositions concrètes regroupées dans un livre bleu pour une Europe de la culture et de l'éducation. Reprenez-vous ces propositions à votre compte ?

En donnant à notre communauté toute sa dimension politique, culturelle et humaine, nous pouvons remplir notre devoir envers le monde et faire rayonner, pacifiquement, mais avec force, nos valeurs de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme.

Je me livrerai maintenant à quelques rapides réflexions sur le rayonnement culturel de la France à l'étranger et la francophonie, problèmes auxquels vous êtes sensible, monsieur le ministre, même si d'autres ministères s'en préoccupent également.

Je suis souvent frappé, comme mes collègues, par la faible présence de la langue et de la culture françaises à l'étranger ; par les difficultés matérielles que rencontrent les Alliances françaises et les centres culturels pour exercer leur rayonnement...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). C'est vrai !

M. Jean-Paul Fuchs. ... par les difficultés à capter la voix de la France dans certaines parties du monde ; par l'absence de films français dans les salles ou à la télévision dans de nombreux pays.

Je suis également frappé par l'insuffisance de notre action, même dans les pays francophones. Ainsi, 5 p. 100 seulement des 120 millions d'habitants de l'Afrique francophone ont une connaissance correcte de la langue française et 17 p. 100 une compréhension du français : autrement dit, 78 p. 100 des habitants de l'Afrique dite francophone ne connaissent pas un mot de français.

Le Gouvernement doit dégager des crédits pour que langue et culture françaises se développent, pour que rayonnent la France, son génie et ses valeurs.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très bien !

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, de nombreux membres de mon groupe éprouvent des difficultés à saisir la réalité de votre politique culturelle et ont tendance à ne pas approuver votre budget. Peut-être vos explications léveront-elles une partie de ces réticences. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Mesdames, messieurs les députés, je souhaite réserver le temps maximal pour répondre à vos questions. Rompant peut-être avec la tradition, je ne perdrai donc pas trop de temps pour répéter ce que j'ai déjà eu à maintes reprises l'occasion de dire devant la commission des affaires culturelles de votre assemblée.

Je rappellerai simplement les grandes lignes de ce budget et m'efforcerai de répondre aux préoccupations qui ont été exprimées par les orateurs.

L'année 1989 sera pour la culture un anniversaire à deux titres. Certes, le Bicentenaire, événement important, mobilise beaucoup d'énergie et d'imagination en France et à travers le monde. Mais l'année 1989 marque aussi le trentième anniversaire de la création du ministère de la culture. Je suis fier d'avoir à mes côtés, comme secrétaire d'Etat chargé des grands travaux, l'un des hommes qui a le mieux servi la culture, pendant des années, avec efficacité, talent et compétence, M. Emile Biasini qui, au service d'André Malraux, a su donner à la politique théâtrale, à la politique culturelle, à la politique de la musique, un essor nouveau, puis s'est attelé à la réforme de la télévision avant de s'occuper des grands travaux, et avec quel succès - je pense en particulier au Grand Louvre.

De même, je suis fier de me trouver à côté de Catherine Tasca qui a accepté voici quelques années déjà de quitter l'administration pour prendre en charge un grand établissement, la Maison de la culture de Grenoble. L'ayant conduit au succès que l'on sait, elle a pris d'autres responsabilités aux côtés de Pierre Boulez à l'I.R.C.A.M. et à l'Ensemble intercontemporain, avant d'être nommée à la C.N.C.L. puis, il y a quelques mois, au poste de ministre de la communication.

La présence d'Emile Biasini et celle de Catherine Tasca - de même que la mienne d'une certaine manière - le jour où nous célébrons, sans cérémonie aucune, le trentième anniversaire de ce ministère montre bien que la politique culturelle de notre pays, au-delà des gouvernements et des majorités qui se sont succédés, s'est affirmée comme une continuité, une tradition. Même s'il y a eu, ici ou là, des hauts et des bas, des avancées et des reculs, le ministère de la culture existe, beaucoup de pays nous l'envient, de même que nombre d'ar-

tistes étrangers. Ainsi, lors du sommet franco-allemand qui s'est tenu à Bonn, combien de fois les personnalités que nous avons rencontrées n'ont-elles pas souligné à quel point l'existence d'un ministère de la culture en France facilitait une certaine impulsion alors qu'en Allemagne la dispersion du pouvoir rendait parfois difficile l'émergence de décisions concrètes.

Chaque pays a ses traditions, chacun a son système. Le nôtre aussi a ses défauts. C'est ainsi que, depuis le début de ce débat, les intervenants ont souligné à plusieurs reprises les tentatives de centralisation, le risque d'accaparement par l'Etat, la crainte que celui-ci ne veuille intervenir sur tous les sujets, dire le bon goût, donner son sentiment ou exercer éventuellement des pressions. Il convient de rappeler toutes les avancées accomplies dans le domaine de la culture depuis la Libération. Dès 1945, en effet, des pionniers sont allés un peu partout à travers la France, à Toulouse, à Saint-Etienne, à Lyon, faire naître des foyers de vie, des théâtres. Je rappellerai à cet égard l'œuvre admirable de Jeanne Laurent, alors modeste sous-directeur à la direction des spectacles, qui, avec ténacité et courage, a su en particulier imposer - je dis bien imposer car, à l'époque, ça n'était pas si facile - Jean Vilar, qui fut à la tête du T.N.P. longtemps décrié, calomnié, voire insulté. Quelles que soient nos opinions, nous sommes les héritiers et les serviteurs de cette œuvre engagée par les administrations, les fonctionnaires, les gouvernements, les Présidents de la République, les parlementaires, les artistes et les créateurs de notre pays. J'espère que nous pourrons apporter aujourd'hui notre pierre à cette construction commune.

Aussi bien, mesdames, messieurs les députés, n'attendez pas de moi que j'utilise le ton polémique auquel certains de vous ont recouru. Je leur reconnais naturellement ce droit mais je place personnellement l'art et la culture au-dessus de tout et, si nous pouvons avoir des divergences sur tel ou tel sujet, je pense cependant que nous pouvons en débattre avec calme et sérénité et dans un esprit constructif.

Sollicité par les questions des différents intervenants, je n'en oublie pas pour autant la trame de ce projet de budget et je tiens à en rappeler les lignes principales.

Je ne reviens pas sur l'augmentation globale des crédits du ministère de la culture, dont les uns se félicitent tandis que d'autres la redoutent ou la déplorent. Elle est bien réelle, et le fait de considérer de nouveau le budget de la culture comme l'une des grandes priorités nationales engage non seulement l'actuel Gouvernement, mais aussi l'ensemble du nouveau septennat. Nous atteignons cette année 0,86 p. 100 du budget de l'Etat ; nous sommes sur le chemin qui nous conduira, au cours des prochaines années, vers le pourcentage de 1 p. 100 que M. Hermier a souhaité voir atteint aussi vite que possible.

Cet effort budgétaire s'ordonnera autour de quelques grands axes.

Premièrement, il s'agit en effet, madame le rapporteur pour avis, de permettre à l'Etat d'assumer ses responsabilités fondamentales. Il faut ainsi favoriser l'éveil et l'éducation artistiques, et les orateurs de l'opposition eux-mêmes ont bien voulu reconnaître que l'effort consenti était exceptionnel puisque les crédits qui sont consacrés à cette action augmenteront en 1989 de 140 millions de francs. Cet effort portera aussi bien sur les actions en milieu scolaire, dans les écoles, en liaison avec le ministre de l'éducation nationale, que sur la rénovation, engagée depuis longtemps déjà, et poursuivie, des enseignements supérieurs, et en particulier des grands conservatoires de musique, de l'Ecole du Louvre et de l'Ecole du patrimoine.

Il faut aussi, et plusieurs intervenants y ont insisté, améliorer l'accès à la culture, favoriser sa démocratisation. C'est la raison de l'inscription d'un crédit, dont on a fort peu parlé cet après-midi, de 36 millions de francs, destiné à développer une politique culturelle d'insertion, qui vient heureusement compléter la décision, prise par l'Assemblée, d'instituer un revenu minimum.

Dans le même esprit, mais davantage tournés vers les jeunes, des crédits nouveaux, de 70 millions de francs, sont prévus pour les salles de musique, les lieux de rencontre et les salles de répétition.

Un autre effort, sans précédent, est consenti et je m'étonne à cet égard qu'on ait pu avancer des chiffres manifestement contraires à la vérité budgétaire.

Trois cents millions de francs supplémentaires, en fonctionnement et en équipement, s'ajoutent au milliard déjà consacré par l'Etat en faveur des centres d'art dans le pays. Ces crédits bénéficieront aux actions hors Paris, sans compter les 150 millions de francs qui seront accordés au titre des grands projets de province. Bref, ce sont 450 millions de francs supplémentaires qui vont abonder le budget de la culture et permettre à l'Etat de soutenir les initiatives à travers tout le pays.

La troisième tâche fondamentale de l'Etat réside dans l'effort qu'il consent en faveur de l'entretien et de la valorisation du patrimoine. Nous franchissons largement le cap du milliard puisque nous atteignons 1,2 milliard de francs pour la restauration des monuments historiques, sans compter l'effort sans précédent en faveur de leur entretien. Il s'agit là d'une mission essentielle, vous le savez bien, et les élus locaux plus que les autres. Si elle est délaissée, les bâtiments, à peine restaurés, connaissent de nouveau l'effritement. Les crédits d'entretien des monuments historiques augmenteront de 42 p. 100, principalement au bénéfice des villes de province.

Je pourrais évoquer un autre thème, qui n'a pas été abordé - peut-être est-il moins spectaculaire, mais il est à mes yeux aussi important : l'effort accru du ministère en faveur de la recherche archéologique et ethnologique.

La première grande priorité est donc d'assumer les tâches fondamentales de l'Etat : éveil artistique, accès à la culture, mise en valeur du patrimoine.

Deuxième grande priorité : susciter, encourager, et ce gouvernement n'est pas le seul à l'avoir fait, toute une série de réalisations culturelles de référence, ce qu'on appelle les « grands travaux ». Où ceux-ci finissent-ils ? Où commencent-ils ? C'est une autre question. Et pourquoi seraient-ils seulement parisiens ? Ils ne le sont d'ailleurs pas.

M. Biasini va de ville en ville et partout apporte un soutien, un encouragement, ouvre des pistes, de telle sorte que les grandes capitales de France puissent être fières des réalisations culturelles qui sont les leurs ou qui le seront au cours des prochaines années.

J'en arrive à la troisième grande priorité, qui a peut-être, les années passées, été un peu sacrifiée en faveur d'autres : l'encouragement à la création artistique, sous toutes ses formes - cinéma, arts vivants, arts plastiques.

Mesdames, messieurs, me réservant le soin de conclure par un exposé plus général après les questions que vous voudrez bien me poser, je voudrais dès maintenant répondre à un certain nombre de questions qu'ont déjà formulées plusieurs d'entre vous.

Une question revient sans cesse, comme un leitmotiv. Je m'en réjouis, et je me réjouis même qu'elle soit constamment posée par vous, mesdames, messieurs de l'opposition. Croyant me mettre en difficulté, vous me rendez service dans le travail qui est le mien, qui est le nôtre, lorsque, le moment venu, nous devons plaider en faveur d'une augmentation des crédits du ministère.

Il y a cependant des choses que je ne peux laisser dire sans apporter quelques précisions.

Ce thème Paris-province, je l'approuve, je le répète. La préoccupation qu'il traduit honore ceux qui l'exposent à tout moment. On cite des chiffres. Sans vouloir engager de polémique avec qui que ce soit, je reposerai à Mme de Panafieu la question que je lui ai posée en commission des affaires culturelles, tout en convenant qu'elle ne puisse y répondre sur-le-champ : où a-t-elle trouvé cet extraordinaire rapport de pourcentages 51 p. 100 - 49 p. 100 ?

M. Jean-Jack Queyranne. Fantasmé !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je pourrais d'ailleurs retourner la question à M. Toubon. Je suis, quant à moi, prêt, comme c'est mon devoir d'ailleurs, à ouvrir toutes grandes les portes du ministère de la culture, qui est là pour vous accueillir et pour vous fournir les informations dont vous avez besoin.

Dans les notes que l'on me transmet, on me conseille de répondre que ce rapport était peut-être prévu en budget initial, mais que les choses sont différentes en exécution. Ce n'est pas faux. En effet, il faut voir la manière dont, concrètement, les crédits sont dépensés, comment, chemin faisant, tel collectif budgétaire vient allégrement vous amputer de 300, 400 ou 500 millions. Cela m'est arrivé ainsi qu'à mon prédécesseur. Il faut savoir de quelle façon, et Mme de Pana-

fiou a eu raison de poser le problème, sont effectivement consommés les crédits, en particulier pour les monuments historiques. D'après la fiche que l'on m'a transmise à des fins de réponse, et non pas à des fins de polémique, l'exécution en 1987 du budget fait apparaître 56 p. 100 de crédits pour Paris et 44 p. 100 pour la province.

Dois-je pour autant accepter cette proposition ? Je n'en suis pas sûr et il ne serait pas honnête de ma part de reprendre à mon compte cette information qu'on me donne. Je souhaite, sur ce sujet très important, qu'il puisse y avoir de véritables comptes permettant de mesurer l'effort de la nation en faveur de Paris et d'autres villes.

M. Jacques Toubon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je vous en prie, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre, les rapports budgétaires se succèdent, mais je trouve qu'il y a une grande cohérence dans leurs travaux, et c'est normal, comme vous l'avez dit de l'action du Gouvernement.

Les chiffres que nous avons cités - 51 p. 100 et 49 p. 100 - résultent des deux rapports rédigés l'année dernière, l'un au nom de la commission des finances par M. Jean de Gualle, l'autre au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales par M. Jean-Paul Fuchs.

Après ce que vous avez dit du budget de 1987, je me permettrai de vous rappeler, sans aucun esprit de polémique non plus, que de 1981 à 1985, vous avez par trois décrets successifs, annulé 455 millions de francs de crédits pour le patrimoine.

Ainsi, entre les budgets que vous avez fait voter et ceux que vous avez exécutés, ce sont presque 500 millions de francs, soit un demi-milliard - excusez du peu ! -, qui ont disparu !

Il faut donc, de ce point de vue aussi, regarder la vérité des chiffres !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, je viens à l'instant de le dire : il m'est arrivé de connaître des amputations budgétaires par le biais de collectifs...

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis. Puis-je vous interrompre à mon tour, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je vous en prie, madame de Panafieu.

M. le président. La parole est à Mme le rapporteur pour avis, avec l'autorisation de M. le ministre.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, les pourcentages de 41 et de 59 étaient inscrits dans la loi de 1988.

J'ai adressé, ce qui est normal puisque je suis rapporteur, un questionnaire à votre ministère. Celui-ci m'a envoyé ses réponses : on retrouve dans le projet de loi de finances pour 1989 les 51 p. 100 pour Paris et 49 p. 100 pour la province.

Je n'ai donc rien inventé : c'est votre ministère qui m'a fourni ces chiffres il y a deux mois ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je suis très heureux que vous releviez ce point, madame de Panafieu, mais ce qui est essentiel, c'est de savoir de quelle manière, au stade de l'exécution, les choses se passent.

L'effort de l'Etat doit s'apprécier au-delà d'une année. J'aimerais que l'on mesure ce qu'a été cet effort en faveur des villes, des régions et des provinces à l'issue du premier septennat de M. Mitterrand.

Je citerai à cet égard quelques chiffres qui, eux, ne sont pas contestables car ils concernent l'exécution.

Lorsqu'en 1981 j'ai eu l'honneur d'être nommé pour la première fois ministre de la culture, les crédits d'équipement affectés aux musées de province étaient de 50 millions de francs. Ils atteindront en 1989 - c'est une prévision mais j'es-

père qu'elle sera confirmée par l'exécution - 140 millions de francs. L'an dernier ils étaient de 60 millions de francs. Est-ce une baisse ou une augmentation ?

Les crédits d'acquisition des musées de province s'établissent en 1981 à 2,5 millions de francs. Tels étaient les crédits pour l'ensemble des musées de province sur lesquels on paraît pleurer : aujourd'hui ! En 1989, ils seront de 41 millions de francs.

M. Toubon m'a interrogé sur la future grande bibliothèque. Je lui rappellerai que l'effort national pour les bibliothèques de base, et d'abord pour les bibliothèques municipales et départementales, a permis de rattraper en sept ans le retard totalement injustifié qu'accusait notre pays par rapport à nos grands voisins, en particulier nos grands voisins du Nord.

En 1981, que trouvait-on dans les caisses de l'Etat pour les bibliothèques centrales de prêt, dont le principe avait été imaginé en 1946 ? Vingt seulement avaient été construites et, en 1981, il n'y avait que 7 millions de francs ! Pour 1989, ce sont 80 millions de francs qui sont inscrits afin de parachever le réseau d'installation de ces bibliothèques.

En 1988, mesdames, messieurs de l'opposition, vous n'avez pas protesté lorsque ce crédit d'équipement n'était que de 45 millions de francs.

En 1989, y aura-t-il baisse ou augmentation ? Avancée ou recul ?

Je pourrais aussi évoquer les crédits des écoles d'art ou ceux d'autres secteurs dans lesquels un effort très important a été réalisé.

Je reviendrai maintenant sur le thème de la répartition des crédits au sein du projet de loi de finances. Les grands travaux ? Parions-en ! D'ailleurs, M. Biasini vous en entretiendra peut-être lui aussi tout à l'heure.

Dans un budget initial, on peut sous-évaluer, dissimuler. C'est une méthode budgétaire que l'on connaît bien. On peut aussi retarder. M. Biasini a calculé que pour les deux années passées les surcoûts liés au retard,...

M. Jean-Jack Queyranno. Les caprices de M. Balladur !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... auxquels s'ajoutent les sous-évaluations budgétaires et l'absence de réalisation des équipements se traduisent par un manque de 600 millions de francs, qu'il faut bien financer un jour.

Je suis moi-même étonné que, dans ce budget, alors qu'il faut rattraper des retards, prendre en charge des surcoûts, faire face à des engagements ne payés, les crédits des grands travaux n'augmentent que de 8 p. 100 alors que la progression générale du budget de la culture atteint 12,5 p. 100. Par conséquent, en 1989, contrairement à ce qui a été dit, l'effort en faveur de ce qu'on appelle les grands travaux connaît un pourcentage d'augmentation moindre que celui de l'ensemble du budget de l'Etat.

Vous avez raison d'évoquer ce thème qui est pour moi très important. Encore faudrait-il essayer de détecter les bons chiffres, au lieu de s'en jeter à la figure qui ne reflètent pas la vérité budgétaire.

Je confirme à ceux d'entre vous qui m'ont posé la question que le Gouvernement a choisi M. Pierre Bergé comme président des théâtres de l'Opéra de Paris. Le Gouvernement s'est confié à celui-ci le soin d'animer, d'orienter et d'organiser les opéras. C'est lui le responsable !

M. Jacques Toubon. Le fusible !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. C'est lui qui prendra l'ensemble des mesures. C'est l'homme qui décidera, au nom de l'autonomie qui vous est si chère, monsieur Toubon. Il n'appartient pas au ministre de la culture de se mêler, jour après jour, de la vie de l'Opéra. M. Pierre Bergé a cette mission, qu'il mérite. C'est un homme qui a prouvé et ses qualités d'homme de culture et ses qualités d'homme d'entreprise. Son savoir, son érudition, sa culture, la capacité qu'il a eue à faire de son entreprise une des plus grandes de France, présente sur de nombreux continents, font de lui l'homme de la situation. Il assure la bonne marche de l'établissement dans le sens souhaité par nombre d'entre vous, à savoir, faire de cet Opéra une sorte de T.N.P. de l'art lyrique, si je puis dire, assurer une meilleure gestion, une meilleure organisation, une meilleure harmonisation.

L'objectif d'origine a été maintenu. Je fais confiance à Pierre Bergé pour le réaliser pleinement et faire les choix de personnes, choix qui ne relèvent pas directement du Gouvernement et qui maintenant lui incombent.

Madame de Panafieu, vous avez évoqué la fiscalité. Sur le principe, je vous approuve : moins d'impôts, dites-vous. Beau programme en matière de culture ! Mais appliquez-le donc là où vous avez des responsabilités !

Voilà six ou sept ans, j'avais proposé au Parlement d'adopter - la mesure figure toujours dans le droit positif - une réduction de 50 p. 100 de la taxe professionnelle sur les salles de spectacle. Vous connaissez la situation du cinéma, les difficultés du théâtre. Pourquoi donc, après avoir longtemps tardé, avez-vous limité cette baisse à 25 p. 100 ?

Vous devriez, vous-même et d'autres responsables municipaux, appliquer le conseil que vous m'adressez : faites baisser à Paris les impositions sur les spectacles !

Vous auriez pu relever aussi que, dans l'effort du Gouvernement en faveur d'une baisse de la fiscalité, figure la baisse des droits d'enregistrement sur les transactions qui se relie à une volonté politique très forte, celle-là même qui explique l'exonération des œuvres d'art de l'impôt de solidarité sur la fortune. La volonté, décriée par M. Hermier, d'encourager le marché de l'art et de faire en sorte que, aux échéances européennes, Paris et d'autres capitales de France - je pense en particulier à Lyon et à Strasbourg - puissent rivaliser avec d'autres grandes capitales comme Londres, sera la nôtre quoi qu'il advienne.

S'agissant de la bibliothèque future, monsieur Toubon, vous ne pouvez à la fois exiger du Gouvernement qu'il annonce et qu'il exécute. Vous ne pouvez exiger de lui qu'il envisage un grand projet et que, dans l'instant, sans consultation aucune, il établisse un programme. Si vous pensez qu'on peut le faire, vous m'indiquerez la recette. Moi, je ne la connais pas.

Une mission, animée par M. Cahart, directeur des Monuments et médailles, qui avait d'ailleurs obtenu la confiance du précédent ministre puisque la présidence de la Bibliothèque nationale ainsi qu'un rapport sur le livre lui avaient été confiés, et M. Melot, patron de la Bibliothèque publique d'information, est destinée à éclairer le Gouvernement, le Parlement et l'opinion sur les grands choix à établir. A la fin du mois de novembre, nous serons saisis d'un premier rapport.

Sur l'Europe, puisque la question m'a été posée par M. Toubon, j'ai une bonne nouvelle puisque le projet de chaîne culturelle européenne, cher à nombre d'entre vous, a été définitivement accepté ce matin par le sommet franco-allemand. Il est lancé et, à la fin du mois de novembre, les responsables allemands et français le peaufineront. Il est à présent bien parti.

Je suis à présent, mesdames, messieurs, prêt à répondre aux questions que vous voudrez bien me poser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Vous connaissez la règle, mes chers collègues : chaque intervenant dispose de deux minutes pour poser sa question et j'appellerai les questions par périodes successives d'un quart d'heure par groupe.

La parole est à Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis. Pour la troisième fois, je vais poser la même question car je n'arrive pas à obtenir de réponse ! Je n'emploie peut-être pas le bon langage.

M. Toubon a annoncé la démission de M. Soubie de la présidence du conseil d'administration de l'Opéra de Paris - la dépêche de l'A.F.P. vient de tomber. Nous apprenons en outre que la première du *Martyre de Saint-Sébastien*, prévue ce soir, est annulée.

Nous nous trouvons donc dans une situation de quasi-crise.

Pour rédiger mon rapport, et ensuite en commission, j'ai posé deux questions principales sur ce dossier.

J'ai demandé d'abord quel avenir était réservé à la Bastille, à Garnier et à Favart. Voilà trois salles dont nous n'arrivons toujours pas à connaître les missions essentielles, notamment celles de Favart.

J'ai demandé ensuite quelle serait l'évolution de la subvention globale de ces trois salles et quel cheminement ce dossier suivrait dans les prochaines années.

Or, je n'ai toujours pas entendu de réponse. On nous avance le nom de M. Bergé. Mais lorsqu'on pose des questions bien réelles et dont le caractère d'urgence est encore renforcé par un état de crise latent mais qui commence à percer au grand jour, il est du rôle du ministre de la culture de nous répondre et non de se retrancher derrière une personnalité, certes éminente et sympathique, mais qui jusqu'à nouvel ordre n'est pas ministre de la culture.

Encore une fois, *quid* des trois salles ? Et qu'advient-il de la subvention lorsqu'elles fonctionneront à plein régime ?

M. le président. Madame le rapporteur pour avis, je regrette que vous ne vous soyez pas inscrite pour poser votre question, comme l'a fait M. le rapporteur de la commission des finances.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis. Mais je l'avais déjà posée, cette question !

M. le président. Souhaitez-vous répondre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je le ferai tout à l'heure, Monsieur le président.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Charles Joscelin, rapporteur spécial. Je regrette d'interrompre un échange intéressant, mais que nous aurons certainement l'occasion de reprendre, car la question de l'Opéra est déjà très ancienne. J'ai le souvenir d'une crise autrement plus violente qui avait agité l'Opéra lorsque M. Chirac était Premier ministre, à la suite d'une célèbre circulaire qui avait provoqué une grève dure et qui avait valu aux rapporteurs d'alors des entretiens fort intéressants dans le cadre d'une réunion de travail organisée sur la scène même de l'Opéra !

S'agissant du théâtre privé, monsieur le ministre, je voudrais évoquer d'un mot les préoccupations dont m'ont fait part plusieurs de ses responsables. Vous-même avez évoqué les difficultés que connaît ce secteur, en particulier le niveau exorbitant qu'a atteint le prix des places, ce qui tient, pour une part, à l'emploi de plus en plus systématique de comédiens de renom, donc au cachet plus élevé, obligation à laquelle les directeurs de salles peuvent difficilement se soustraire, tant il est vrai que le public réclame aujourd'hui une distribution plus éblouissante qu'hier : pour créer l'événement, il faut, comme on dit, une vedette. Bref, on imagine mal qu'on puisse encore augmenter le prix des places dans les théâtres privés.

Or, il se trouve qu'une disposition dont l'objet ne saurait être contesté, puisqu'il s'agit d'abaisser les charges sociales pour les entreprises de main-d'œuvre en réduisant leur taux, a prévu également de déplafonner le prélèvement desdites charges sociales. Dans un secteur qui consacre une forte proportion de ses recettes à des rémunérations qui sont elles-mêmes d'un niveau assez élevé, cette mesure aura nécessairement pour effet d'augmenter les charges.

Serait-il possible d'imaginer pour les entreprises culturelles, et singulièrement pour les théâtres privés, un dispositif qui leur éviterait de subir trop lourdement les conséquences de cette mesure ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le rapporteur spécial, vous posez une question très difficile à laquelle je ne peux répondre à moi seul. Si j'espère pour ma part que les charges sociales pourront être allégées dans de nombreux cas, une telle décision est évidemment liée à la politique générale du Gouvernement. En outre, elle s'appliquerait non seulement aux métiers du spectacle mais également à des professions utilisatrices de personnels hautement qualifiés, comme la publicité ou l'informatique, pour ne citer que ces deux exemples.

A l'heure où vous m'interrogez, je ne suis donc pas en mesure de vous répondre. Mais la concertation est engagée au sein du Gouvernement et peut-être pourrai-je vous apporter, dans les prochains jours, une bonne nouvelle.

Si vous le permettez, monsieur le président, je vais maintenant répondre une nouvelle fois à la question de Mme de Panafieu sur l'Opéra. A l'entendre, M. Lang ne prendrait pas

ses responsabilités en tant que ministre de la culture vis-à-vis de l'Opéra. Mais que je sache, si M. Bergé n'est pas ministre de la culture, je ne suis pas, moi, directeur de l'Opéra. Et si le Gouvernement a fait confiance à M. Bergé, c'est précisément, je le répète, pour donner à cette institution éclat, prestige, solidité, sérieux, capacité à être gouvernée. Cet homme qui a été nommé voilà un mois et demi à peine, délai qu'il a pleinement utilisé à travailler, à rencontrer, à ausculter, à proposer, ne mérite-t-il pas de bénéficier de quelques jours ou de quelques semaines encore pour mettre définitivement au point un organigramme ?

M'étant défendu toute polémique à l'égard du précédent Gouvernement, je ne peux pas ne pas constater cependant qu'il a fallu deux ans pour désigner une équipe, que cette désignation est intervenue quelques semaines seulement avant la fin de la précédente législature, et que l'une des personnes choisies, M. Vozlinsky, a démissionné. L'opposition de l'époque n'a pas poussé des cris d'orfraie pour s'en étonner. Cela fait partie de la vie normale des entreprises de spectacle.

Mme de Panafieu étant à présent maire-adjoint de Paris, chargé de la culture, je ne pense pas qu'elle soit à ce point naïve - elle ne l'est pas - qu'elle puisse ne pas savoir combien les milieux de la culture sont tumultueux, souvent même orageux.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis. Très orageux ! (Sourires.)

M. le ministre de la culture, de la communication des grands travaux et du Bicentenaire. Alors, quand on accepte les fonctions qui sont les nôtres, on accepte aussi les tempêtes et les orages. On accepte surtout, quand on a choisi quelqu'un, de lui faire pleinement confiance.

Le Gouvernement fait confiance à Pierre Bergé, qui est un homme de très haute qualité, c'est donc à lui qu'il appartient de choisir le meilleur chemin, conformément bien sûr aux grandes orientations qui ont été définies. Quelles sont-elles ? Faire de l'Opéra de la Bastille le T.N.P. de l'art lyrique, assurer une meilleure gestion dans le cadre de l'enveloppe fixée par le Gouvernement. M. Hermier se plaignait que cette enveloppe ne soit pas plus élevée, le Gouvernement a justement voulu que sa gestion soit maîtrisée et qu'elle soit contenue dans des frontières raisonnables.

Vous m'interrogez de nouveau sur le devenir des trois salles. Dans le schéma que M. Bergé a pour mission d'appliquer, la salle Garnier, je le répète, deviendra le palais de la danse et l'Opéra de la Bastille le théâtre de l'art lyrique. Pour la salle Favart, qui sera maintenue en activité, aucune décision n'est encore prise quant à son régime juridique. Personnellement, par souci de bonne gestion, je ne souhaite pas que l'Etat se retrouve responsable d'une série d'opéras qui se feraient concurrence. Vous comprendrez cependant que celui qui a réouvert la salle Favart en 1981 - c'est de moi qu'il s'agit - alors qu'elle était fermée depuis une dizaine d'années, n'est pas le même qui mettra fin à son activité. Simplement, poursuivre l'activité ne signifie pas faire n'importe quoi et, encore une fois, je revendique pour M. Bergé le droit à un minimum de temps pour décider ce qui ne l'a pas été pendant deux ans et pour trouver une solution. Croyez-moi, avant Noël, et peut-être plus tôt que vous ne l'imaginez, les décisions seront prises.

Mme Françoise de Panafieu, rapporteur pour avis. Tant mieux !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Charles Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, les tempêtes parisiennes ne m'empêchent de percevoir ni les grands axes de votre budget, ni les efforts que vous avez entrepris en faveur de la province, car nous savons où vous avez mis les accents. A supposer que des secteurs aient échappé à votre attention et ne bénéficient pas d'un soutien budgétaire notable, ils sont assurément peu nombreux.

Dependant, il est un domaine qui me préoccupe et pour lequel je n'ai pas bien perçu vos intentions, celui des maisons de la culture et des centres d'animation culturelle. Or les décisions prises dans ce budget peuvent, au-delà de 1989, commander tout leur devenir.

La question qui se pose n'est pas tant de savoir si d'autres équipements de ce genre sont encore réalisables que de déterminer si ceux qui existent sont désormais pérennisés et considérés comme des institutions culturelles à part entière. Cette interrogation vaut surtout pour les centres d'animation culturelle, les seuls lieux de création artistique et de diffusion culturelle en province.

En 1985, une révision des statuts qui régissent le fonctionnement de ces divers établissements a été entreprise, mais nous n'en avons plus entendu parler depuis lors. Est-il dans vos intentions, monsieur le ministre, de reprendre cette tâche ? Pouvez-vous nous indiquer quelle direction vous entendez suivre ? En particulier, les conditions de financement seront-elles modifiées ? Je puis vous affirmer que les conseils d'administration et les directions de ces institutions attendent impatiemment votre réponse.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, votre question concerne 61 établissements d'action culturelle du réseau national. C'est à partir de 1983, vous le savez, qu'a été mise en place une politique de conventions pluriannuelles entre le ministère de la culture, les collectivités territoriales et chacun des établissements concernés. Ces conventions visent à établir un accord sur le projet particulier de chaque établissement et sur les modalités de mise en œuvre et de financement.

Depuis deux ans, il n'a pas été procédé à la signature de conventions, sauf pour le centre de Nantes. Toutefois, le principe d'un projet culturel pluriannuel a été maintenu et les directeurs confirmés, choisis ou agréés depuis 1986 l'ont été à partir d'un projet. Je pense à Aubusson, à Tarbes, à La Rochelle, à Saint-Quentin-en-Yvelines, ou à Villeneuve d'Ascq. Plusieurs conventions sont venues à expiration ou se terminent bientôt, à la fin de l'année. Le ministère de la culture devra donc prendre rapidement position sur l'orientation qu'il entend suivre.

Le principe général doit être maintenu. Mais il faudra certainement, à la lumière de l'expérience écoulée, procéder, ici ou là, à des infléchissements. Mon souci serait, en suivant, j'allais dire, le conseil de M. Toubon - qui nous a d'ailleurs quittés - que la part réservée à l'innovation, à la création, soit plus forte que la part de la gestion proprement dite. J'ai moi-même d'ores et déjà indiqué aux directeurs de mon ministère mon souhait que les mesures nouvelles inscrites dans ce budget soient en priorité, sinon parfois exclusivement, consacrées à l'innovation et à la création. S'il y a un infléchissement, et il y en aura un, il traduira d'abord cette préoccupation que je partage, je le constate, avec nombre de députés présents sur ces bancs. Je regrette simplement que l'on ait consenti aussi peu d'efforts en ce sens au cours des derniers mois. Comme vous l'avez souligné vous-même, l'effort accompli par les collectivités locales en faveur de ces centres doit aller à l'action artistique plus qu'à la gestion, voire à telle ou telle forme de bureaucratie.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Ma question concerne le compte de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles. La création de ce compte, il y a quatre ans, a été considérée comme une excellente initiative et fait partie, monsieur le ministre, du bilan positif de votre gestion entre 1981 et 1986. Lors de sa création, 65 p. 100 des sommes engrangées : - 356 millions de francs sur 548 - étaient destinées au produit audiovisuel qu'il fallait développer, le mécanisme instauré par le biais de ce compte devant bénéficier essentiellement aux entreprises de ce secteur. Mais, en 1988, la section audiovisuelle a vu sa part réduite à 56 p. 100 et, dans le cadre du projet de budget pour 1989, la part de cette section régresse au-dessous de 50 p. 100.

Je connais, monsieur le ministre, la crise que vit le cinéma au niveau de la fréquentation des salles. L'une des causes de la désaffection du public tient à la diffusion abusive de films à la télévision : 1324 en 1987. En accord avec les professionnels du cinéma vous souhaitez réduire considérablement le nombre de films diffusés, en particulier à vingt heures trente. Mais, pour ce faire, il est indispensable que les chaînes, publiques comme privées, disposent, à cette heure de grande écoute, de produits de substitution de qualité, fiction, ou téléfilms par exemple. Les coûts de production ayant pro-

gressé considérablement, elles doivent donc bénéficier de l'aide du compte de soutien. Or, si la section de ce compte consacrée aux œuvres audiovisuelles continue à diminuer, elle ne pourra pas remplir suffisamment sa fonction d'équilibre des programmes, pourtant nécessaire au cinéma lui-même. Il y a donc là une contradiction.

Il est vrai, monsieur le ministre, que vous avez prévu une dotation de 100 millions de francs pour la création audiovisuelle. Comptez-vous créer un fonds spécial pour la création, hors compte de soutien, et comment entendez-vous répartir cette somme au sein du secteur public ?

Cette dotation est apparemment exceptionnelle, alors que la clé de répartition du compte de soutien évolue chaque année dans le sens que je viens de décrire, c'est-à-dire au profit du cinéma. Avez-vous l'intention de revoir cette clé de répartition afin de parvenir à un équilibre stable entre les deux sections ?

Le fonctionnement de ce compte faisant aujourd'hui l'objet de diverses remarques de la part des partenaires associés à sa gestion, envisagez-vous d'en faire un bilan et de proposer des réformes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, le compte de soutien, créé il y a trois ans, a été conçu, à l'image du fonds de soutien au cinéma, pour organiser une sorte d'épargne forcée au sein du système audiovisuel. L'objectif était que la gestion soit assurée d'un commun accord par les diverses professions de l'industrie du cinéma et des programmes audiovisuels.

Pour faire face à la crise du cinéma, à la baisse de la fréquentation en particulier, nous devons assurer l'équilibre des comptes et notamment du compte de soutien au cinéma. J'ai souhaité que, cette année, les ressources soient réparties différemment pour que le cinéma puisse bénéficier d'un concours particulier. Je n'ai pas innové, cette pratique ayant été introduite par le précédent gouvernement.

En revanche, deux innovations vont, je l'espère, dans le sens d'un nouvel équilibre : d'une part, le crédit de 100 millions de francs inscrit au budget de la culture, qui viendra alimenter des actions en faveur d'émissions originales pour le secteur public, et, d'autre part, le rétablissement des crédits budgétaires pour le cinéma, qui avaient été malheureusement supprimés. Vous savez en effet que le fonds de soutien a perdu en crédits budgétaires plus de 150 millions de francs en deux ans.

J'ignore si l'on comptabilise ces sommes au bénéfice de la province ou de Paris. Et comment, puisqu'une partie d'entre elles va alimenter le réseau de salles de cinéma à travers la France. L'essentiel est qu'elles puissent servir à redonner du tonus au cinéma, qui en a bien besoin.

De toute façon, cette répartition entre le cinéma et l'audiovisuel n'a pas un caractère définitif. Nous l'établirons à l'avenir en tenant compte de l'évolution de la conjoncture. J'espère, en tout cas je m'y emploierai, qu'elle sera l'an prochain plus favorable en raison de la relance du cinéma à laquelle nous allons nous attacher. Si la bonne santé est là, les ressources viendront, et nous pourrons alors trouver une clé de répartition plus harmonieuse.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le ministre, la diffusion la plus large possible de la musique est une préoccupation que nous avons tous. Chaque région s'est efforcée de disposer d'un orchestre de haut niveau, capable de donner de nombreux concerts dans des lieux très divers. L'existence et le développement de ces orchestres régionaux reposent sur la garantie de financements assurés et stables.

Entre 1981 et 1986, vous avez beaucoup contribué à la création et au développement de ces orchestres par le biais, notamment, des volets culturels des contrats de plan ou par celui de conventions spécifiques. L'Etat a ainsi cofinancé ces orchestres avec les régions. Mais votre successeur, en 1986, a remis en cause l'engagement de l'Etat, plaçant ainsi en difficulté plusieurs orchestres régionaux.

Ma question est simple : comment comptez-vous procéder pour assurer le financement pluriannuel de ces orchestres régionaux pour lesquels les régions consentent souvent de

gros efforts, et qui remplissent généralement une fonction importante, la diffusion, dans l'ensemble d'une région, d'une musique de qualité ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. La procédure des contrats de plan, qui est une bonne procédure, a été lancée pour la nouvelle campagne, si j'ose dire, par le précédent gouvernement. Or ce dernier avait volontairement limité les contrats de plan en matière de culture aux enseignements artistiques et au patrimoine.

Quelle que soit notre volonté d'ouvrir et d'élargir, nous avons préféré, parce que nous n'avons pas l'âme de destructeurs, mener une politique pragmatique qui assure aux collectivités régionales une continuité et évite des remises en cause permanentes. Nous n'avons donc pas souhaité établir de manière centralisée des règles entièrement nouvelles de négociation avec les régions. Simplement, la directive a été donnée que, dans telle ou telle région, on pourrait inclure dans un contrat de plan une question ou un équipement qui ne correspond pas à l'une des deux priorités retenues par le précédent gouvernement.

Par ailleurs les contrats de plan Etat-région ne sont pas les seuls que l'Etat peut conclure avec des collectivités décentralisées. On peut même affirmer, de manière générale, que la politique du ministère de la culture est une politique contractuelle. Notre souci est que, orchestre par orchestre, région par région, puisse avoir lieu une véritable discussion débouchant, le cas échéant, sur un contrat particulier de développement de tel ou tel orchestre.

Là encore - je le soulignerai tout au long de mes réponses - je rappelle que les crédits affectés aux orchestres régionaux sont en très forte augmentation, comme ils ne l'avaient pas été depuis trois ans. Cela profite-t-il davantage à la province ou à Paris ? S'agit-il d'un recul ou d'une avancée ?

De même d'ailleurs - j'en parle puisque l'on a évoqué l'art lyrique - jamais les théâtres lyriques de province ne recevront autant de crédits qu'en 1989, puisque leur dotation augmentera, l'an prochain, de 25 millions de francs. Recul ou avancée pour les provinces ? A vous de juger !

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, il n'y a qu'une seule question.

La parole est à M. Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Monsieur le ministre, il y a un an, nous avons voté, dans le budget de 1988, une baisse du taux de la T.V.A. qui frappait les supports de sons pré-enregistrés - disques et cassettes notamment - en la ramenant de 33,3 p. 100 à 18,6 p. 100. Nous avons ainsi adopté une disposition que vous aviez d'ailleurs souhaitée plus d'une fois, mais que vous n'aviez pas obtenue. Une telle mesure a eu des effets indiscutables sur la consommation comme en témoignent les pourcentages de vente.

De la même manière l'article 6 du projet de loi de finances initial pour 1989 proposait d'abaisser le taux de la T.V.A. frappant les vidéogrammes de 33,3 p. 100 à 18,6 p. 100. Cela concernait non seulement les vidéo-cassettes, mais aussi les films, les pellicules photographiques, les microfiches ainsi que les supports de son vierges. Le but de cette disposition était d'unifier les taux de T.V.A. applicables à l'ensemble des supports de son et d'images. Je suis d'ailleurs persuadé que vous étiez à l'origine de cette excellente mesure.

Or la commission des finances puis l'Assemblée ont adopté un amendement, présenté par le rapporteur général, limitant à 28 p. 100 au lieu de 18,6 p. 100 cette baisse de T.V.A. sur les supports en cause, au motif qu'il y avait des considérations budgétaires - mais j'imagine qu'on les connaissait quand le Gouvernement a émis cette proposition - et des considérations économiques sur la spécificité du marché en cause ; j'imagine qu'on les connaissait également.

Je ne peux que souhaiter que le Sénat puis l'Assemblée en reviennent au taux de 18,6 p. 100 initialement prévu, car je regrette cette modification. J'aimerais donc savoir, monsieur le ministre, puisque vous n'avez pas encore eu l'occasion de vous exprimer à ce sujet, que vous nous disiez ce que vous en pensez.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, les progrès, en matière de fiscalité, ne peuvent pas être accomplis d'un seul coup d'un seul, vous le savez bien. Ce qui a été réalisé pour le disque a été un incontestable et heureux changement, souhaité, je le crois, par l'ensemble des députés.

Pour la vidéo, le reproche aurait pu vous être adressé de ne pas avoir déjà abaissé le taux de T.V.A. au moins de 5 p. 100 il y a un an.

Ainsi que cela est normal, plusieurs hypothèses ont été avancées lors de l'élaboration du projet de budget pour 1989. Vous avez sans doute également observé, monsieur le député, que le Gouvernement actuel avait le souci d'associer plus étroitement encore le Parlement à l'élaboration des textes. Chacun a ainsi pu noter de quelle manière cela s'est traduit, y compris à l'égard des députés ne siégeant pas sur les bancs de la majorité. Des preuves concrètes de cette volonté ont donc été données.

De la même manière, comme disait l'autre, qu'il n'y a pas d'amour, mais seulement des preuves d'amour, le Gouvernement ne s'est pas contenté de parler d'ouverture, il a donné des preuves d'ouverture, en tout cas des preuves de démocratie. Il a ainsi témoigné de son souci d'associer les uns et les autres à l'élaboration des textes, afin que les meilleures idées émergent et que l'on puisse bâtir un budget qui, tout à la fois, traduise une orientation politique et tienne compte des observations ou des propositions venant de l'ensemble des bancs de cette assemblée.

Voilà pourquoi, chemin faisant, le projet de budget a été transformé par des modifications introduites ici ou là. Cependant, quelle que soit l'ingéniosité des parlementaires et du Gouvernement, il fallait tenir l'équilibre budgétaire. Certes, je ne suis pas le ministre des finances, mais je le soutiens lorsqu'il a le souci d'assurer l'équilibre budgétaire.

Au stade où nous en sommes, une baisse de 5 p. 100, c'est mieux que rien !

M. Michel Péricard. Certes !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Si, à l'avenir, un nouvel effort peut être accompli, il le sera. Vous imaginez bien que, dans la perspective européenne qui s'ouvre, prévaut le désir de s'acheminer vers des taux moyens qui soient de nature à assurer une véritable compétition entre les produits venant des différents pays de la Communauté.

En la matière, un premier pas est fait ! Pour le disque aussi, il faudra sans doute accomplir un autre pas, car ce qui a été réalisé peut être également considéré comme un premier pas. D'ailleurs, l'an dernier, lorsque la précédente majorité proposa cette excellente mesure, certains se plaignaient déjà qu'elle ne fut point assez audacieuse.

C'est un pas ! Il y en aura d'autres !

M. Michel Péricard. Vous étiez plus audacieux que vos amis !

M. le président. Pour le groupe U.D.F., la parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Monsieur le ministre, ma question porte sur la diffusion de la lecture publique.

Les bibliothèques centrales de prêt assument un rôle indispensable, en particulier dans nos campagnes, dans le monde rural. En effet, elles contribuent à la diffusion du livre dans les petites communes qui ne peuvent disposer d'une bibliothèque municipale et, encore moins, de bibliothèques nationales ou universitaires.

Les bibliobus sillonnent les départements et permettent ainsi d'atteindre les villages les plus isolés. Cette organisation - dépôt dans les mairies et les bureaux de poste, tournées des bibliobus, bibliothèques-relais - redonne de la vitalité, une animation parfois, à nos zones rurales menacées par le spectre de la désertification humaine et aussi culturelle. Les bibliothèques centrales de prêt participent donc pleinement à la transmission de la culture.

Le schéma de leur construction est simple et bien rodé : les conseils généraux doivent fournir les terrains ; l'Etat - donc votre ministère, monsieur le ministre - entreprend la construction et la finance ; les départements se voient remettre ensuite les bâtiments pour en assurer la gestion et le fonctionnement.

Ma question sera donc simple. L'Etat pourra-t-il tenir l'engagement pris dans les lois de décentralisation de fournir une bibliothèque centrale de prêt à chaque département d'ici à 1990 ?

J'ai également une sous-question : où en est actuellement la construction de l'ensemble des bibliothèques centrales de prêt restantes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, j'ai déjà répondu indirectement à votre question, en évoquant l'effort entrepris depuis sept ans par l'Etat pour rattraper notre retard en matière de bibliothèques départementales ou municipales. Vous le savez, lorsque ce plan a été engagé en 1982, plus de la moitié du territoire était dépourvue de bibliothèques centrales de prêt. La décision a été prise de rattraper ce retard.

En 1987, un crédit de 45 millions de francs a permis de financer six opérations de construction, et j'ai décidé de vous proposer d'y ajouter d'autres crédits. Le décret d'avance a permis dès le mois de juin dernier d'abonder de 22 millions de francs l'effort du ministère en faveur des B.C.P. Par ailleurs, le projet de budget pour 1989 prévoit 80 millions de francs permettant la réalisation de dix autres constructions.

Ainsi, en moins de deux ans - je dis cela avec précaution - nous réussirons à parachever l'œuvre engagée en 1946, laquelle, vous le savez, a connu une accélération sans précédent depuis sept ans. Nous devrions mener cette grande opération avant quatre ans, délai que j'avais moi-même fixé en 1986. Je peux donc vous assurer que les B.C.P. couvriront alors l'ensemble du territoire.

Tout à l'heure, M. Fuchs a très légitimement, avec modération - je le sais le connaissant -, avec le souci, non pas d'engager une polémique d'ordre politique, mais de servir sa région d'abord, et toutes les régions de France, évoqué une série de questions liées à la décentralisation. Il a là l'exemple d'une politique dans laquelle chacun est respecté par l'autre : le département devient, une fois la bibliothèque construite, maître complet de la gestion, l'Etat ayant simplement apporté l'oxygène nécessaire, le complément indispensable pour l'édification du bâtiment. Il apporte, par ailleurs, une assistance technique, souhaitée par chacun des départements.

Si je ne déforme pas la pensée de M. Fuchs, l'opération des B.C.P. est l'exemple même d'une action décentralisée, conforme à une orientation nationale, respectant pleinement le génie et l'autonomie de chaque département. Elle marque la conjonction d'un effort national et d'un effort départemental pour le bien de la lecture publique, des lecteurs et des livres.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, la loi du 23 juillet 1987 sur le mécénat a été un progrès pour le développer dans notre pays. On constate certes que le mécénat progresse, mais il pourrait sans doute prendre un peu plus d'ampleur si certains obstacles pratiques liés à l'application de cette loi pouvaient être rapidement levés. Je pense en particulier à la définition fiscale des déductions autorisées aux entreprises.

Il est une autre limitation pratique extrêmement gênante pour les entreprises dont l'activité de mécénat est déjà ancienne. Il s'agit de savoir dans quelle mesure elles ont le droit de bénéficier de l'appellation souvent très valorisante pour leur image de marque de « fondation ».

Vous savez en effet que la loi de 1987 les oblige, dans un délai de cinq ans, à se mettre en règle avec la nouvelle législation, c'est-à-dire à essayer d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique. Cela nécessite d'abord un apport en capital relativement élevé, puisqu'il est de 5 millions de francs, même si certains assouplissements ont été décidés, et, surtout, cette procédure prend beaucoup de temps.

Il est pourtant indéniable, monsieur le ministre, que le système est intéressant pour tout le monde ; pour les créateurs, pour ceux qui s'intéressent à la préservation de notre patrimoine, pour ceux qui pensent, à juste titre, que pour l'image d'une entreprise, pour assurer sa pérennité, il est essentiel de mener des actions de mécénat. Il l'est également pour l'Etat, car cela peut lui permettre, de temps en temps, d'obtenir des aides non négligeables sur certaines opérations.

Monsieur le ministre, je vous pose trois questions.

Premièrement, ne pensez-vous pas que l'heure est venue de relancer le mécénat, afin qu'il prenne toute son ampleur, surtout en faisant en sorte que les petites et moyennes entreprises puissent davantage bénéficier de la loi de 1987 ?

Deuxièmement, ne faudrait-il pas envisager, le plus rapidement possible - il devrait y avoir un texte de loi - de créer une nouvelle catégorie juridique, celle des fondations d'entreprise, différente de celle des fondations d'utilité publique ? Cela permettrait notamment aux entreprises qui font déjà du mécénat sous l'appellation « fondation » de poursuivre tout simplement leur action. Sinon on risque de décourager nombre d'initiatives très intéressantes qui ont déjà été engagées.

Troisièmement, pouvez-vous étudier ce problème de définition fiscale, car nombre de chefs d'entreprise se demandent de quelle manière ils peuvent utiliser la déductibilité fiscale qui leur est offerte par la loi de 1987 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, vos réflexions sont, sur ce sujet, très heureuses.

La loi de 1987 a eu d'abord la vertu d'inscrire dans un texte législatif toute une série de dispositions qui étaient éparpillées. Je pense en particulier à des mesures adoptées trois ans auparavant sur la déductibilité des dépenses de patronage ou des dépenses effectuées soit par des entreprises, soit par des particuliers au moment de leur déclaration d'impôts.

Elle a également introduit certaines innovations dont une, sans doute très utile, concerne les monuments historiques, je veux parler de l'impôt sur les successions concernant les monuments historiques.

Une autre disposition était théoriquement très ingénieuse et je l'avais personnellement beaucoup soutenue, tant au sein du Gouvernement que dans l'opposition : celle relative au droit d'amortissement pour l'achat d'œuvres d'art par les entreprises. Malheureusement, pour diverses raisons - je ne veux mettre en cause personne parce que cela concerne probablement moins les hommes politiques que certaines habitudes administratives de prudence - le texte de loi lui-même puis les décrets d'application ont multiplié à un point tel les obstacles que cette disposition est d'utilité fort restreinte.

S'agissant des fondations, je ne reprendrai pas ici la formule polémique qu'avait employée M. Rigaud, qui n'a pas peu contribué à propager l'idée de mécénat d'entreprise en France, et selon lequel il n'était pas peu paradoxal qu'une majorité « libérale ait nationalisé des fondations ».

Il est vrai que, sous couvert de reconnaissance - cela arrive parfois dans les textes ; on croit bien faire -, le régime des fondations se trouve aujourd'hui plus enserré que jamais dans un réseau de textes très compliqués qui en limitent la création. Personnellement, je souhaiterais que l'on puisse, au cours des prochains mois ou des prochaines années, avoir une vision plus hardie, plus ouverte et que, à la faveur soit d'un nouveau texte d'ensemble, soit de quelques amendements au texte de 1987, l'on définisse une vraie libéralisation du régime des fondations, en particulier - il y a certes des précautions à prendre - en ouvrant de manière beaucoup plus claire la catégorie des fondations d'entreprise.

Sur le principe, je vous donne, à titre personnel, mon accord pour qu'une réflexion puisse s'engager. Quelle forme prendra l'initiative ? Un projet de loi ? Une proposition de loi ? Un amendement gouvernemental à l'occasion de tel autre projet de loi ? Personnellement, je suis tout à fait ouvert à une discussion sur ce sujet et vos idées, vos propositions seront les bienvenues.

M. le président. La parole est à M. François-Michel Gonnat.

M. François-Michel Gonnat. Monsieur le ministre, vous me permettez de revenir sur deux questions, qui ont été évoquées par notre collègue Alain Griotteray, mais qui n'ont pas, pour le moment, obtenu de réponse.

La première porte sur le chapitre 66-20 de votre projet de budget, notamment sur l'article 50 qui prévoit l'ouverture d'un crédit non négligeable de 35 millions de francs destiné, selon le « bleu » à la « participation financière de l'Etat à l'aménagement intérieur du toit du l'Arche de la Tête-Défense ».

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous expliquer les raisons pour lesquelles l'Etat est conduit à participer à cette opération ?

Quelles seront les modalités pratiques de la participation de l'Etat ?

Par quoi est justifiée l'inscription de cette dépense à votre projet de budget ?

La deuxième question porte sur le fonctionnement actuel des services de la Bibliothèque nationale, qui sont - comme l'a rappelé Alain Griotteray - perturbés actuellement par un mouvement de grève.

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour que les services normaux soient de nouveau rendus aux utilisateurs de la Bibliothèque nationale ?

Dans votre projet de budget, il est prévu la suppression de treize emplois au secteur de la lecture et du livre, notamment à la Bibliothèque nationale. Quelle est la justification de cette suppression ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé des grands travaux.

M. Emile Biagini, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'avais l'intention de répondre à la question qui m'était posée par M. Griotteray, après avoir laissé à M. le ministre de la culture le soin de couvrir la totalité du secteur sur lequel il était interrogé.

S'agissant de la participation de l'Etat à l'aménagement intérieur du toit de l'Arche de la Tête-Défense, vous savez que le Gouvernement a décidé, en avril 1986, d'abandonner le projet de « Carrefour de la communication » qui devait occuper la totalité de l'Arche de La Défense. Ce projet abandonné, on en a mis au point certains autres et décidé notamment que le toit de l'Arche serait destiné à une organisation chère au président Edgar Faure et consacrée aux droits de l'homme. La disparition de son initiateur a laissé ce projet en suspens. Il est de nouveau étudié, complété et nous sommes à la recherche d'une formule d'équilibre entre diverses solutions. Mais nous n'avons pas tellement le temps d'attendre, dans la mesure où le 14 juillet prochain marquera le départ des grandes fêtes du Bicentenaire. Il est évident qu'on ne peut laisser, dans ces conditions, le toit de l'Arche dans un état de chantier. Pour cette raison, nous sommes conduits, pour achever la totalité de la construction, à installer sur le toit de l'Arche un dispositif qui servira à toute manifestation à venir lorsque l'organisme définitivement affectataire sera constitué et habilité à en prendre possession dans les conditions qui auront été préparées.

La deuxième question à laquelle M. le ministre de la culture a déjà répondu partiellement porte sur le financement de la grande bibliothèque projetée par le Président de la République. Nous avons demandé l'inscription de 25 millions de francs en autorisations de programme essentiellement pour conduire les études. Nous ne sommes pas en mesure actuellement de parler de ce projet. Un rapport général a été demandé à MM. Cahart et Melot. Il doit être remis à la fin du mois de novembre. Alors commenceront les véritables études d'application de ce que doit être cette future grande bibliothèque qui doit non seulement répondre aux besoins actuels mais aussi ouvrir la porte à toutes les imaginations possibles pour être la bibliothèque de la fin du XX^e siècle et du début du XXI^e siècle.

Telles sont, mesdames, messieurs, les précisions que je pouvais apporter.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. L'autre question de M. Gonaot porte sur les deux mouvements actuellement en cours à la Bibliothèque nationale.

Le premier concerne les magasiniers. Il ne s'agit pas d'un mouvement de grève ; c'est une forme de grève en ce sens que les livres sont distribués à un rythme qui n'est pas conforme à ce qu'on peut exiger d'un service public fonctionnant normalement et je déplore qu'il en soit ainsi. Ce mouvement particulier fait suite à une revendication d'intégration dans un nouveau statut. Je crois pouvoir vous dire que l'affaire est réglée et que, dans les prochaines heures, ce mouvement aura, je l'espère, cessé puisque la revendication des personnels, tout à fait légitime, aura été satisfaite sans grever lourdement les finances publiques.

Le second concerne les bibliothécaires adjoints et porte sur une revendication beaucoup plus difficile, car liée au problème général du statut de la catégorie B de la fonction publique.

Actuellement, nous sommes en pourparlers. La question relève, comme vous le savez, du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la culture. J'espère qu'au cours des prochaines semaines ou des prochains mois nous pourrions nous achever pas à pas vers une solution qui permettra de donner à ces personnels de grande qualification un minimum de garanties pour un statut amélioré. A l'heure où je parle, je ne peux pas en dire davantage.

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, ma question portera sur la célébration du bicentenaire de la Révolution française, célébration dont tout à l'heure vous avez bien voulu dire tout l'intérêt que lui portait le pays.

Si nous adhérons pleinement à la philosophie du communiqué du conseil des ministres du 5 octobre, dans lequel vous indiquez que « cette célébration permettra de réaffirmer l'attachement des Français aux valeurs fondatrices de la République », nous exprimons quelques craintes quant à la suite de votre texte dans lequel vous précisez que « le programme des manifestations préparées par la mission du Bicentenaire sera marqué par sept grandes manifestations », ajoutant que « ces manifestations se dérouleront aussi bien dans des sites parisiens prestigieux que dans de multiples lieux répartis sur tout le territoire national ».

A la suite des échos qui nous sont parvenus du travail de la mission du Bicentenaire, nous éprouvons trois craintes.

La première est de voir un dérapage dans l'élaboration du programme à quelques semaines seulement de l'ouverture du Bicentenaire : difficulté de coordination des dates entre la mission et la ville de Paris, annulation de certaines manifestations annoncées, contestation sur une consultation de concepteurs.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que le programme définitif des festivités pourra malgré tout être édité avant que ne s'ouvre l'année du Bicentenaire ?

La deuxième crainte est que ne surgisse une difficulté dans la maîtrise des coûts, qui découle de la première crainte. Depuis sa création, la mission du Bicentenaire s'est vu allouer des crédits d'Etat à hauteur de 95 millions de francs, auxquels il faut ajouter une dotation de 4 millions de francs qui a contribué au financement de l'exposition « 89 avant-première », ainsi que 30 millions de francs de dotation proposés au Parlement dans le collectif budgétaire de fin d'année. La volonté affirmée par la mission du Bicentenaire était de rassembler autour de ce projet d'autres partenaires financiers que l'Etat.

Qu'en est-il, monsieur le ministre ? A quelle hauteur, pensez-vous, sur les crédits de votre propre ministère, pouvoir participer à cette célébration ?

Enfin, troisième crainte : ne peut-on pas redouter que des difficultés rencontrées dans l'élaboration de la programmation et peut-être dans la maîtrise des coûts aboutissent à ce que les seuls projets les plus prestigieux - je n'affirme rien, mais on peut le craindre -, les plus parisiens, soient retenus au détriment de la programmation de la province, plus éloignée de la mission et donc de ses crédits ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, la mission du Bicentenaire est présidée par un homme de tout premier plan, Jean-Noël Jeanneney, historien, intellectuel, homme de réflexion, mais aussi homme d'action. Il a fait, en particulier, la preuve d'une immense capacité à la tête de Radio France. Il a été désigné, à la demande du Président de la République, par le Gouvernement en juillet dernier.

Sa tâche n'est pas simple puisqu'il lui appartient, en quelques mois, de rattraper beaucoup de temps perdu en raison d'événements malheureux que vous connaissez et peut-être aussi de retards dans la préparation, consécutifs à certaines imprévions des pouvoirs publics. C'est un véritable défi que de donner en quelques mois à ce bicentenaire le souffle dont il a besoin, d'assurer la coordination entre les

différentes initiatives et de faire que les grandes dates de la Révolution française soient marquées par des événements forts et éclatants.

Vous m'avez interrogé sur les relations avec la ville de Paris. Je crois pouvoir vous dire à l'heure où je vous parle que, à moins que ne se produisent d'autres tumultes ou que la fièvre ne remonte à un moment ou à un autre, ou encore que je sois mal informé, le climat est plutôt bon dans les relations entre la ville de Paris et la mission du Bicentenaire. De même, le climat est excellent entre la mission du Bicentenaire et l'ensemble des villes de France, quelle que soit leur appartenance politique. Il s'agit d'un événement qui réclame que ses responsables aient le souci de mettre en mouvement les initiatives, les propositions et les projets concrets.

Vous l'avez rappelé, plusieurs dates seront marquées par de grands événements forts qui ne seront pas seulement pris en charge par l'Etat, mais aussi par certaines villes. Prenez le cas du 5 mai, date d'ouverture des Etats généraux ; c'est la ville de Versailles qui a naturellement pris l'initiative de célébrer l'événement et c'est elle qui, en liaison avec différents organismes, en assure très largement le financement.

Sur le budget lui-même, bien qu'ayant adopté, je le répète, le principe de ne point polémiquer avec qui que ce soit, j'affirme que la mission s'est trouvée au mois de juillet dernier avec un budget de misère, qui n'était pas digne d'un tel événement. C'est pourquoi le Gouvernement a souhaité donner à M. Jeanneney un minimum de moyens. Au total, si l'ensemble des décisions prises sont confirmées, M. Jeanneney disposera en 1989 de 325 millions de francs. Renseignez-vous sur le coût de tels événements lorsqu'ils se déroulent dans d'autres pays. C'est cinq, six, sept, huit fois plus ! Lorsque les Américains ont célébré le centenaire de la statue de la Liberté, le budget public, à lui seul, était de 800 millions de francs. Donc, c'est un budget modeste, mais animé par un homme de grande ambition qui, je le répète, saura apporter sa culture, son esprit d'organisation et d'initiative.

Par ailleurs, c'est vrai, des ministères, chacun à leur manière, apportent tel ou tel soutien. C'est le cas du ministère de la culture, sans même que j'aie personnellement à donner une instruction particulière. Il va de soi qu'ici des projets de films, qui connaissent les financements habituels, principalement privés d'ailleurs, mais aussi avec l'aide des télévisions ou du fonds de soutien au cinéma, voient le jour ; cette grande série sur la Révolution française actuellement en tournage sera terminée à l'automne prochain ; là, des spectacles, des écrits, des expositions.

Permettez-moi d'ajouter, car on le sait trop peu en France, que, indépendamment des initiatives publiques, locales, départementales, privées, très nombreuses, brillantes pour certaines d'entre elles, il y a tout ce que nos amis réalisent à travers le monde. C'est très impressionnant.

Comme nous l'avons constaté avec le Président de la République aux Etats-Unis, il y a un mois, plus de 300 manifestations sont prévues dans les villes, grandes ou petites, de ce pays. Il en est de même dans les pays d'Europe occidentale et orientale. J'ai reçu récemment le ministre du cinéma de l'Union soviétique et nous avons fait ensemble un tour d'horizon de tout ce qui en ce moment se prépare. C'est très impressionnant !

Partout, de manière intelligente et subtile, le Bicentenaire se célèbre. Notre Révolution française sera à l'honneur un peu partout à travers le monde.

Je crois que l'effort budgétaire engagé par le Gouvernement est vraiment le minimum qu'il fallait faire. Pour accomplir sa tâche, M. Jeanneney aura besoin de faire appel à toutes ses ressources personnelles. Et elles sont grandes !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Charles Metzinger.

M. Charles Metzinger. Monsieur le ministre, la création artistique vit de ses créateurs et de ses artistes. C'est une lapalissade. Les artistes, quant à eux, ne vivent pas toujours bien de l'art.

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que date notre souci de voir les artistes accéder aux Assedic, par exemple. Nous nous étions inquiétés, alors que vous étiez ministre entre 1981 et 1986, de la situation sociale des comédiens, créateurs et artistes qui ne bénéficient pas de gros contrats et qui perçoivent souvent une retraite faible à la fin de leur carrière ou qui sont au chômage.

Je rappelle que, dès 1985, nous nous préoccupions de la situation sociale souvent précaire de ces artistes. De 1986 à 1988, c'était le silence. Nous nous sentons vraiment interpellés par ce problème sans que nous l'affirmions par des effets oratoires. Nous le disons simplement, mais en permanence et avec constance.

Aussi, monsieur le ministre, vous serait-il possible de nous dire si la réflexion en vue de trouver des solutions va être reprise ? Il me semble, en effet, difficile d'admettre que ceux qui concourent à la création artistique ne connaissent pas toujours les conditions de sécurité et d'assurance dans le quotidien.

Votre réponse nous importe beaucoup, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, après une tentative imaginée par Angré Malraux de mise en place en 1964 d'un ensemble de dispositions sur la situation sociale des artistes et des créateurs, celle-ci a connu certaines améliorations.

Depuis 1977 les artistes et les créateurs bénéficient, vous le savez, d'un régime obligatoire de sécurité sociale intégré dans le régime général des salariés. Ce régime a fait l'objet de l'attention du ministère de la culture ainsi que du ministère des affaires sociales, et ils ont obtenu par la loi du 17 janvier 1986 le bénéfice des prestations en espèces de l'assurance maladie-maternité, dont ils étaient privés antérieurement.

Ce régime est financé par une cotisation des artistes-auteurs égale à la cotisation des salariés relevant du régime général, et par une contribution des diffuseurs au nombre desquels figurent les galeries d'art pour les plasticiens. C'est calculé sur le chiffre d'affaires ou sur la rémunération versée à l'artiste. On peut dire qu'au total la protection sociale des artistes et créateurs offre des avantages similaires à ceux des salariés, à l'exception de la couverture du risque « accident du travail et maladie professionnelle ».

L'évolution de la création, sa dynamique, le développement de certaines branches d'activité artistique ont plus que multiplié par trois en dix ans le nombre d'affiliés au régime géré par la Maison des artistes. Il y avait, je crois, trois mille adhérents en 1977 et plus de dix mille cette année.

Par ailleurs - et là c'est un problème qu'on retrouve dans d'autres secteurs concernant les artistes - le caractère fluctuant des revenus des plasticiens a été pris en compte par la création d'une commission professionnelle composée à titre principal d'artistes qui examine la situation individuelle de ceux dont les revenus annuels sont inférieurs à 1 200 fois la valeur horaire du S.M.I.C.

Malgré ce dispositif, c'est vrai, certains artistes quasiment dépourvus de revenus professionnels ne peuvent bénéficier de la couverture sociale spécifique aux activités de création. Dans ce cas, un problème est posé à l'ensemble de la nation et à la communauté nationale. Je crois que le projet de loi sur le revenu minimum s'applique à tous, quelles que soient les activités pratiquées ; il se propose aussi d'assurer une couverture sociale, y compris pour les professions indépendantes au nombre desquelles figurent les artistes et les créateurs. Ce texte a été adopté par l'Assemblée en première lecture, j'espère qu'il ne sera pas trop modifié sur ce point important.

Au-delà de tout cela, il y a des efforts à engager, à poursuivre, à intensifier. A ce titre, ce budget, par le développement qu'il apportera, par les chances qu'il donnera de formation, de création, de diffusion, est en même temps, d'une certaine manière, un budget « social », dans ce sens qu'il éveille des vocations, qu'il les encourage, qu'il offre concrètement des possibilités d'exposer, de jouer, d'interpréter, bref, de bénéficier d'un minimum de revenus pour vivre de son métier d'artiste.

M. le président. La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Monsieur le ministre, je crois pouvoir dire qu'au cours des années 1981-1986, un grand effort avait été accompli pour faire de la culture un élément quotidien de la vie des Français.

Bien sûr, comme il en est dans d'autres disciplines, quelques grands noms, quelques talents peu comparables, quelques créateurs ont vocation à être soutenus pour élarger

et relancer l'intérêt d'un pays. Mais que serait cela si la culture que l'on appelle populaire, celle qui est en mesure d'être portée par le peuple, si ce qu'il y a de meilleur chez nous n'était nourri par le terreau du pays tout entier ?

C'est pourquoi la politique culturelle que vous avez l'intention de mener est tributaire, d'une certaine façon, de la politique culturelle menée dans chaque région et, donc, d'une certaine façon, tributaire des contrats de plan Etat-région.

Je sais bien que la loi de 1982 reconnaît une compétence générale aux régions pour contribuer au développement culturel de leur territoire. Mais, trop souvent, la majorité des régions ne réservent à la culture qu'une part trop faible de leurs budgets.

Pourtant, durant les prochaines années, la culture et la communication contribueront de façon décisive au progrès des économies régionales. Le développement culturel n'a pas seulement un impact économique, il est aussi facteur d'identité renforçant le sentiment d'appartenance à une collectivité. Il permet de lutter contre les déséquilibres qui peuvent exister au sein d'une région entre les milieux urbains et les milieux ruraux ou à l'intérieur des grandes agglomérations, entre le centre-ville et les banlieues.

L'Histoire nous enseigne que le dynamisme économique s'est toujours accompagné d'une vitalité culturelle et que, à l'inverse, une région qui meurt voit aussi s'éteindre ses foyers de culture. On ne saurait faire partager une ambition pour sa région sans un véritable projet culturel.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très bien !

M. Michel François. C'est pourquoi, dans les régions où la culture n'est pas perçue comme une priorité sous prétexte que, pour certains, en période de disette budgétaire il faut mettre la culture au pain sec, le désengagement de la région risque de faire disparaître le fondement de la liberté de la culture, c'est-à-dire la possibilité de faire œuvre artistique et de la faire partager par le plus grand nombre.

Si aucun contrat de plan concernant le développement culturel n'est signé, ne risque-t-on pas, monsieur le ministre, de pénaliser fortement de nombreux citoyens ?

Aussi, de quelle manière comptez-vous, non pas agir directement mais inciter toutes les régions à ne pas faillir à leur rôle culturel ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. M. François a exposé avec talent sa profession de foi.

M. François d'Aubert. C'est plus modestement un bon article pour un journal local !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Mais un bon article peut comporter aussi une profession de foi, même s'il est publié seulement dans la belle région qui est la vôtre, monsieur François, la Picardie.

Je partage évidemment votre souci. Votre aspiration est belle. C'est la volonté de chacun d'entre nous, quelle que soit sa responsabilité, de servir cet idéal.

Je fais donc miennes vos paroles.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le ministre, je comptais vous poser une question sur les problèmes de la lecture publique et plus précisément sur les bibliothèques centrales de prêt qui constituent un élément indispensable du développement de la lecture en France, dans la mesure où elles permettent à des familles, et notamment à celles qui ont souvent des revenus modestes, d'accéder à la lecture. Mais mon ami Jean-Jacques Queyranne et un de mes collègues de l'U.D.F. vous ont déjà interrogé sur ce sujet. Ayant obtenu une réponse qui me convient pleinement, je pense qu'il est préférable de passer à la question suivante.

M. le président. Merci, mon cher collègue. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre, le développement de la création cinématographique et audiovisuelle est assuré dans notre pays par un potentiel de producteurs essentiellement privés, en nombre relativement limité, disposant d'une puissance de production relativement circonscrite et

mesurée. Les difficultés rencontrées sont connues ; des mesures ont été prises, dont la création du fonds de soutien du C.N.C.

Quelle est votre position par rapport au fait que les collectivités locales ou les associations puissent produire des œuvres de fiction à part entière pouvant être distribuées largement et vues par un vaste public ? Ce n'est pas la forme d'action culturelle la plus habituelle pour les collectivités locales, mais aujourd'hui certaines d'entre elles s'engagent dans la création d'œuvres de fiction. D'autres, avec les concours d'artistes, pourraient apporter leur force de production à notre capacité de création nationale et faire en sorte que nous produisions davantage d'images.

Si l'idée m'est venue aujourd'hui de vous poser cette question, c'est parce que la commune que j'administre, qui compte 20 000 habitants, a mis progressivement en place, il y a quelques années, une unité de production vidéo qui a produit un certain nombre de films. Nous avons tout récemment produit un film d'une heure trente-cinq, une œuvre de fiction, qui raconte l'histoire de rencontres culturelles entre des jeunes d'origine française et d'origine maghrébine et qui sera diffusée par épisodes sur F.R. 3.

Par conséquent, je pense que, dans certaines conditions, des collectivités locales peuvent se conformer tout à fait aux exigences qui permettent le déclenchement de l'aide automatique et en particulier le réinvestissement. Toutefois, dans la situation actuelle, il ne semble pas que les collectivités locales et éventuellement les associations puissent disposer de cette aide automatique dans les mêmes conditions que les producteurs privés.

Envisagez-vous, monsieur le ministre, de prendre les mesures nécessaires - elles seraient à mon avis relativement limitées - pour que les collectivités locales qui le souhaitent puissent renforcer la force de production nationale existante ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, vous posez une question de principe à laquelle il n'est pas facile de répondre.

L'économie du cinéma repose sur l'initiative de sociétés privées qui assument la responsabilité financière de leurs investissements. L'ensemble du système est conçu pour établir une liaison entre des mécanismes collectifs et des entreprises privées. Peut-on envisager que des organismes publics, parapublics ou à caractère associatif puissent devenir des producteurs ? Des exemples peuvent être cités. Cela existe parfois, c'est arrivé dans le passé avec des bonheurs plus ou moins grands. Je n'ai pas d'hostilité de principe à cette orientation. Seulement, nous devons prendre des précautions et nous assurer que l'esprit de responsabilité anime ceux qui voudraient s'engager dans une telle voie.

On ne peut pas demander de l'argent à un fonds de soutien au cinéma sans engager soi-même en cas de difficultés, d'insuccès, de faillite. Certains pourraient le déplorer, mais le système de l'économie du cinéma n'est pas fondé sur un financement des déficits ou des faillites par la puissance publique. La réflexion est en cours et j'observe simplement, en prenant en compte la question que vous me posez, mais aussi un certain nombre d'idées qui m'ont été soumises, que la volonté existe dans plusieurs régions de France d'affecter des crédits à la production cinématographique, généralement sous la forme de participations, mais sans lien avec le fonds de soutien au cinéma. Par exemple, la région Aquitaine a beaucoup participé à des financements de films tournés sur place. C'est aussi pour elle l'occasion de faire connaître les beautés de ce coin de France. La région de Lyon m'a saisi d'une proposition très séduisante à laquelle un grand créateur français, que je ne citerai pas ici, est associé. Nous l'étudions.

Dans la politique pour le cinéma que nous préparons, notre désir est d'associer plus pleinement les régions, les départements et les communes, non seulement au développement des salles de cinéma, mais aussi, à des conditions que nous devons préciser avec beaucoup de soin, à la production. A cette heure, je ne vous dis ni oui ni non, c'est une possibilité. Toutefois, je ne voudrais pas que les responsables du C.N.C. soient mis devant le fait accompli d'une initiative déjà engagée et qu'on leur demande simplement de payer et de résorber en partie un déficit déjà constaté.

M. le président. Pour les questions du groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, ma question porte sur le problème de la chaîne de télévision musicale.

Compte tenu du changement de majorité, de la perspective d'une nouvelle loi sur l'audiovisuel, habituelle dans ce genre de circonstance, compte tenu aussi des récentes annulations par le Conseil d'Etat d'autorisations données à la Cinq et à M. 6, le monde de l'audiovisuel, comme périodiquement, est de nouveau un peu en ébullition.

Divers projets se chuchotent. Il existe des déclarations très officielles, en particulier du Président de la République, en faveur de la chaîne musicale et d'autres moins officielles selon lesquelles il y aurait en France trop de chaînes généralistes. Une chaîne musicale est sans doute souhaitable, mais ce projet ne doit pas se réaliser au détriment des chaînes généralistes existantes qui sont importantes, notamment pour le pluralisme de l'information et, dans ce domaine, on n'en fera jamais assez.

Il existe plusieurs solutions techniques. Je laisse donc de côté la mauvaise à mon sens, qui consisterait à essayer d'installer la chaîne musicale sur les décombres de la cinquième ou de la sixième chaîne. En revanche, on pourrait, par exemple, utiliser comme moyen de transport et de diffusion le satellite T.D.F. 1, qui manque actuellement, c'est le moins que l'on puisse dire, d'utilisateurs, ou le câble, avec des canaux thématiques. Monsieur le ministre, je me permets de vous poser la question d'abord pour essayer de dissiper toute équivoque car, je le répète, je crois qu'il serait navrant que la chaîne musicale utilise l'herzien, au détriment, on le sait, d'autres chaînes existantes, alors qu'il y a d'autres possibilités sur lesquelles vous avez très certainement des idées et des propositions.

Cela relève, certes, de la C.N.C.L. mais on est manifestement dans une période transitoire. Le conseil supérieur dont la création ne manquera pas d'être votée n'est pas encore là et ne le sera probablement pas avant plusieurs mois. On risque donc d'être un peu devant un vide juridique pendant une période où le Gouvernement aura les plus grands pouvoirs même s'ils ne sont pas écrits.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je serai très bref puisque cette question sera sans doute évoquée dans le débat sur le budget de la communication.

Une chaîne musicale avait été créée par la majorité à laquelle j'appartenais il y a trois ans. Le Président de la République et plusieurs dirigeants de cette majorité pensent qu'une chaîne musicale, conçue évidemment selon des règles encourageant la création, peut être une bonne chose pour la vie musicale française et internationale.

Ce projet, nous y sommes toujours attachés. Mais, comme vous le savez, nous n'avons pas voulu proposer de nouveau une loi audiovisuelle abordant tous les sujets.

La question est donc posée : sur quel support une telle chaîne peut-elle trouver accueil ? Est-ce sur un canal hertzien ? Cette solution n'a pas votre préférence, monsieur le député. Est-ce sur le satellite ? C'est une des hypothèses sur laquelle, avec Catherine Tasca, nous travaillons. Depuis le lancement du satellite T.D.F. 1, différents scénarios ont été imaginés. Tous prévoient l'hypothèse d'une chaîne musicale sur l'un des canaux du satellite. Voilà les solutions, on pourrait en imaginer d'autres.

On peut imaginer aussi que le câble puisse être un support, mais relativement modeste, compte tenu du retard français en la matière. La question est ouverte. Là encore, vos réflexions et vos remarques nous seront très utiles.

M. le président. La parole est à M. Michel-François Gonnot.

M. Michel-François Gonnot. Monsieur le ministre, je souhaite porter à votre connaissance une question que mon collègue Willy Dimeglio, retenu dans sa circonscription, désirait vous poser. Elle porte sur le nombre d'emplois supprimés et créés dans le projet de budget que vous nous soumettez aujourd'hui.

Il est prévu dans votre projet de budget la suppression de 213 emplois, dont 137 figurent au budget de l'Etat et 76 au budget des établissements publics qui en dépendent. Parallèlement,

il est vrai, 264 emplois nouveaux sont créés, dont 218 au budget de l'Etat. Dans ces conditions, les effectifs du ministère et des établissements publics qui en dépendent devraient progresser l'année prochaine de 51 unités.

L'examen détaillé des emplois concernés, que permet le bleu budgétaire, révèle cependant des mouvements apparemment contradictoires. Ainsi en va-t-il pour le patrimoine monumental : cinq des emplois supprimés - il s'agit de quatre agents techniques de deuxième classe et d'un adjoint technique - figurent, en effet, parmi les 27 emplois nouveaux. Supprimés, ils sont immédiatement recréés. Nous souhaiterions savoir pour quelles raisons.

De la même façon, mais cette fois pour les musées, 25 des 58 emplois supprimés - il s'agit encore d'agents techniques - se retrouvent au nombre des emplois créés pour le musée du Louvre. A nouveau, on peut s'interroger sur la cohérence des décisions qui ont été prises.

La même remarque peut être faite s'agissant d'ouvriers professionnels en ce qui concerne les services extérieurs du ministère.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, apporter à la représentation nationale les éclaircissements nécessaires sur ces suppressions et créations de postes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, la règle générale fixée par le Gouvernement prévoit la suppression d'emplois dans la limite de 1,5 p. 100 des effectifs. Certains de ces emplois ont été gelés antérieurement, d'autres pas.

En même temps, et c'est là une exception consentie notamment au bénéfice de la culture, d'autres emplois sont créés. De ce point de vue, mon ministère se situe hors normes. La question a donc consisté pour lui à concilier une norme - 1,5 p. 100 d'emplois en moins - et quelques exceptions, des créations d'emplois, en particulier pour le Louvre, vous l'avez souligné vous-même. On ne comprendrait pas, en effet, que nous ayons accompli l'effort de rénovation qui a été consenti pour le Louvre sans assurer en même temps l'ouverture de l'ensemble de ses salles.

On oublie trop, dans ces débats furieux qui parfois opposent le uns aux autres, que le Louvre est à Paris et que ce n'est pas moi, ce n'est pas nous qui avons décidé que les rois de France construiraient le Louvre là où il est. On oublie trop souvent qu'il n'est pas normal que le musée national du Louvre, qui recèle des trésors immenses, voie depuis tant d'années la moitié de ses salles fermées. J'estime que notre devoir, que ce soit à Paris ou non, est de fournir le minimum d'emplois pour que les musées soient ouverts, à commencer naturellement par le musée du Louvre.

La difficulté pour l'administration, et le ministère de la culture n'y échappe pas, est d'ajuster au mieux les suppressions et les créations d'emplois. Les points que vous avez soulevés sont pour la plupart d'ordre purement technique. Il s'agit de mesures d'ajustement. Soyez sûr en tout cas que notre souci, dans les choix qui ont été opérés, a toujours été d'assurer partout le bon fonctionnement des services publics, à Paris et en province, dans les musées et pour les monuments historiques.

Vous dire que nous regorgeons d'emplois, ce serait vous mentir. Mais très franchement, je déplore que si souvent, du côté de vos amis, l'on ait invoqué l'exigence de ce que l'on appelle le « moins d'Etat », pour se plaindre ensuite qu'il manque des fonctionnaires là où ailleurs. Chaque fois que j'entendais ce discours contre l'Etat, contre les fonctionnaires, contre la fonction publique, je pensais, dans l'opposition ou au Gouvernement, aux musées, aux monuments historiques, aux centres d'art et j'avais envie de dire à ceux qui parlaient de cette manière : venez sur place et voyez s'il y a trop d'emplois.

Mon souci est d'essayer, dans le cadre d'une bonne gestion générale des emplois publics, d'assurer au ministère de la culture le minimum de développement sans lequel tous les investissements consentis à Paris ou en province n'auraient aucun sens, puisque nous n'aurions pas les emplois nécessaires pour les faire fonctionner. Mais, je le répète, je m'honore que, dans le cadre de ce budget, la priorité qui a été accordée par le Gouvernement à la culture ne se traduise pas seulement en termes de crédits de fonctionnement ou d'équi-

pement, mais aussi, - plus modestement, certes -, en termes d'emplois, en particulier pour la recherche, secteur qui avait été gravement sacrifié, y compris au ministère de la culture.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions du groupe Union pour la démocratie française. Il reste deux questions du groupe socialiste.

La parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Monsieur le ministre, ma question porte justement sur le Grand Louvre.

Les grands projets ont subi bien des difficultés sous le gouvernement précédent : hésitations, modifications qui ont entraîné des retards pour les grands projets, ce qui est regrettable, mais surtout un terrible gaspillage des fonds publics, ce qui est beaucoup plus grave.

Ainsi, pour des raisons qui ont été mal comprises par l'opinion publique, M. Balladur, alors ministre des finances, a décidé, en 1986, de s'opposer au départ de son ministère du Grand Louvre.

Cette décision a été lourde de conséquences pour le contribuable : 80 millions de francs, soit 8 milliards d'anciens francs, pour réaménager ses bureaux et continuer les travaux malgré sa présence - ces dépenses correspondent à des surcoûts liés au travail de nuit et aux travaux d'insonorisation devenus nécessaires : 150 millions de francs - 15 milliards d'anciens francs - dus au ralentissement des travaux décidés par le Gouvernement, sans parler des dérapages du chantier de Bercy, chantier bien mal suivi puisque le ministre espérait ne jamais s'y rendre, dérapages qui se montent de 200 à 300 millions de francs. Au total, plus de 500 millions de francs dépensés pour rien !

Les réflexions du R.P.R. sur le coût des grands travaux prêtent aujourd'hui à sourire ! Le budget de l'emploi a été voté hier ici même : il faut savoir que 500 millions de francs auraient permis la création de 50 missions locales pour l'emploi.

Mais tout cela, monsieur le ministre, est derrière nous maintenant et vous me répondrez à juste titre que vous ne pouvez rien y faire. Ma question porte donc sur les délais, sur les retards occasionnés par l'attitude du dernier gouvernement : quand le Grand Louvre, dont la pyramide a été inaugurée récemment par le Président de la République, pourra-t-il, compte tenu de ces déboires, être définitivement achevé ? Quand le public pourra-t-il profiter d'un musée agrandi et rénové ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat chargé des grands travaux.

M. Emile Biassini, secrétaire d'Etat. Madame le député, vous connaissez mieux que personne les péripéties des grands travaux au cours des deux dernières années. Je ne reviendrai pas sur les chiffres que vous avez cités. Ils sont exacts. Je répondrai en revanche à votre question sur les conséquences qui en résultent pour l'achèvement des travaux, notamment du projet du Grand Louvre.

Le budget demandé pour 1989 au titre du Grand Louvre recouvre le redémarrage, après deux années de pause, de la deuxième tranche telle qu'elle était prévue pour l'année 1987 puisque, à l'origine, le déménagement du ministère des finances, sans lequel l'aménagement de l'aile Richelieu du Palais du Louvre n'est pas possible, devait être effectif au 1^{er} janvier 1987. La deuxième tranche va donc démarrer l'année prochaine, la première étant en cours d'achèvement avec les travaux de finition de l'espace d'accueil de la cour Napoléon, dit projet « I.M. Pei ».

La cour Napoléon a été inaugurée par le Président de la République le 14 octobre dernier, et nous avons prévu d'ouvrir l'espace d'accueil, qui sera le nouvel accès au musée du Louvre, à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 1989.

En même temps, se préparent les travaux qui auraient donc dû commencer en 1987. Ils débiteront dès le départ du ministère de l'économie et des finances, qui doit être effectif à la fin du mois de juin de 1989.

Dès la fin des fêtes du 14 Juillet, donc dès le mois d'août, nous pourrions commencer ces travaux, c'est-à-dire défaire le toit du Louvre, creuser les cours et engager, avec deux ans et demi de retard, l'aménagement de cet espace de l'aile Richelieu.

Si, comme je le pense, les prévisions budgétaires et techniques sont respectées, l'aile Richelieu devrait être définitivement ouverte au mois de juillet ou d'août 1993. Le nouveau musée prendra alors sa signification totale par redéploiement des collections dans le nouveau quadrilatère constitué par les deux ailes reliées en sous-sol par les espaces d'accueil de la cour Napoléon, et le bicentenaire de la création du musée du Louvre pourrait marquer l'ouverture du nouveau musée.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Monsieur le ministre, ma question concerne la nouvelle technique dite « du formatage » pour la production d'œuvres cinématographiques destinées à être diffusées sur les écrans de télévision. Elle reflète une inquiétude largement partagée dans cet hémicycle.

Les chaînes de télévision sont de plus en plus souvent coproductrices dans la production cinématographique. Cela n'est pas un mal en soi, mais conduit inévitablement à favoriser la production de films « formatés », c'est-à-dire mis aux dimensions de la télévision en privilégiant les scènes d'intérieur au détriment de scènes à grand spectacle qui sont, en effet, plus adaptées au grand écran qu'au petit.

Dès lors, pour répondre à l'attente des annonceurs, le risque existe que la coupure publicitaire soit directement prise en compte dans l'écriture des scénarios. L'œuvre télévisuelle est alors préparée pour mieux se prêter à l'introduction de la publicité. C'est là une dérive inquiétante pour les auteurs et les créateurs de films et pour le public en général.

Certains de ces films bénéficient des mesures d'aide à la production cinématographique. Comptez-vous, monsieur le ministre, établir pour les instances concernées - avances sur recettes et comptes de soutien - des règles précises afin de privilégier la création cinématographique dans tous ses aspects et éviter certaines dérives actuelles ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le député, vous craignez que des coupures publicitaires ne viennent infléchir le cours d'un film et n'aient une incidence sur sa structure. Ce n'est pas seulement une hypothèse d'école. Je connais en effet des cinéastes ou des réalisateurs qui conçoivent, depuis deux ans, le découpage de leurs films en fonction de telles coupures.

Il est assez choquant, au regard de nos traditions et de nos convictions, d'imaginer que l'œuvre de création puisse ainsi être infléchi par celui qui la finance. Que dirait-on si l'Etat en faisait autant ? J'ai entendu certaines paroles évoquant la mainmise de l'Etat. Mais que dirait-on s'il subordonnait son aide à la réalisation de telles conditions ? Lorsque la loi audiovisuelle actuelle a été adoptée, on n'a pas parlé de mainmise sur la création de tel ou tel groupe financier. Or, c'est bien de cela qu'il s'agit puisqu'une publicité dessine par avance la structure, l'organisation d'un scénario. J'avoue très franchement que cela me choque.

M. Guy Hermier. Vous allez interdire la publicité, alors ?

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je n'ai pas voté cette loi lorsque j'étais député.

M. Georges Hoge. Pourquoi ne l'abrogez-vous pas ?

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Pour contourner l'obstacle, vous avancez, monsieur Schreiner, une idée originale consistant à modifier les mécanismes de financement. Mais peut-on à l'avance connaître ce que sera le scénario du film, sa structure ? Généralement, on ne les connaît qu'après montage. Faut-il, dès lors, une procédure *a posteriori* ?

Vous le voyez, vous soulevez une question symbolique et pratique qui n'est pas simple, mais qui est féconde. Réfléchissons-y. Au cours des prochaines semaines, voire des prochains jours, dans le débat budgétaire ou celui sur le projet de loi relatif à l'audiovisuel, votre idée méritera d'être approfondie. Peut-être débouchera-t-elle sur des propositions concrètes. Elle mérite de votre côté d'être approfondie. J'y réfléchirai du mien.

M. Guy Hermier. Réfléchissez aussi à la nôtre, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Bien sûr, monsieur le député.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions. Monsieur le ministre, souhaitez-vous reprendre la parole sur l'ensemble du budget de la culture ?

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Je serai bref, monsieur le président. Je ne veux pas abuser de la patience des députés, d'autant que beaucoup d'entre eux se préparent à aborder un autre débat.

M. Robert-André Vivien. Eh oui, monsieur le ministre !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Le moment va venir d'entendre une grande voix, ...

M. Robert-André Vivien. La vôtre ! *(Sourires.)*

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... une voix puissante, monsieur Vivien, et d'autres qui ne le sont pas moins.

Au moment où se clot cette première discussion et avant que ne s'ouvre la seconde sur le budget d'un ministère qui inclut à la fois la culture et la communication, je veux réaffirmer le souci du Gouvernement tout entier, au-delà des prises à partie et des polémiques, de faire en sorte que l'accès à la culture soit un droit pour tous.

M. Fuchs m'a interrogé, en tant que député et en tant qu'homme qui réfléchit depuis longtemps sur ces sujets. Mon inspiration personnelle rejoint la sienne. J'ai passé toute une partie de ma vie dans une ville qui n'était pas très loin de la sienne, dans l'Est de la France, et je sais ce que veut dire faire naître, faire sortir de terre un projet, une idée, dans une ville autre que Paris, même si c'est difficile aussi à Paris, pour d'autres raisons - mais je ne veux pas rouvrir des débats qui n'ont point lieu d'être à cette heure.

Mon espoir, mon désir, ma volonté, sont que partout à travers le pays le changement culturel opéré depuis des années transforme le paysage de chaque région, de chaque ville. Quelles que puissent être nos disputes sur les pourcentages, que l'on regarde ce qu'est devenu le visage de nos villes, de nos régions, de nos départements ! Chaque fois que j'ai l'occasion de me déplacer, et cela m'arrive souvent, j'observe que, ici depuis cinq ans, là depuis quatre ans, ailleurs depuis trois ans, une bibliothèque, un centre d'art, un fonds d'art contemporain sont sortis de terre.

L'effort accompli depuis quelques années, je le dis en pesant mes mots, a profondément changé le visage de nos villes, des quartiers, des villages. Que l'on me cite même l'exemple d'une grande ville qui n'aurait pas fait l'objet, de la part de l'Etat, d'un vrai soutien, d'une vraie attention, indépendamment de toutes considérations politiques. Vous le savez bien, monsieur le député !

Et, parmi les hauts responsables de l'actuelle opposition - je parle, si j'ose dire, en leur nom, sûr de ne pas être démenti par eux - je citerai M. Chaban-Delmas, qui n'est pas malheureux de la collaboration que nous avons établie entre l'Etat et la ville de Bordeaux pendant des années...

Mme Catherine Lalumière. Je peux en témoigner !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Mme Lalumière peut en témoigner, en effet !

Je citerai aussi le nom de M. Philippe Séguin, qui a fait un excellent travail à Epinal et avec lequel nous avons travaillé pendant des années. Et nous avons des projets en commun pour les prochains mois et les prochaines années.

Je citerai également le nom de M. Alain Carignon, maire de Grenoble.

M. Robert-André Vivien. Ils votent tous « oui » zu référendum !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Bref, je pourrais citer les maires qui ont été membres du précédent gouvernement et qui non seulement ne se sont pas plaints des relations qu'ils ont eues avec le ministère de la culture, mais s'en sont félicités. Cela prouve que, partout dans le pays, des change-

ments se sont produits. Je suis décidé à aller plus loin encore et à tenir compte, pour cela, des excellentes propositions de M. Fuchs.

Naturellement, je n'ai cité que des villes dont les maires appartiennent à des mouvements de pensée de l'opposition, mais j'aurais dû, ne sollicitant aucune sympathie particulière...

M. Alain Calmat. Vous auriez pu citer Bourges ! *(Sourires.)*

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. ... citer aussi les noms des maires d'autres couleurs politiques. Je pense aux maires de Bourges - pour faire plaisir à M. Calmat - du Mans, de Montluçon et de quelques autres villes.

Croyez-moi : sur la base de ce budget, que vous voterez peut-être, il y a de quoi faire, de quoi faire de belles choses. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Les crédits inscrits à la ligne « culture et communication » des états B et C seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits du ministère délégué chargé de la communication.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « culture et communication » de l'état D.

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1990

TITRE III

« Chapitre 35-20. - Patrimoine monumental. - Entretien et réparations : 12 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	559
Nombre de suffrages exprimés	406
Majorité absolue	204

Pour l'adoption	272
Contre	134

L'Assemblée nationale a adopté.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, concernant la culture, et des crédits du secrétariat d'Etat chargé des grands travaux.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur les articles 2, 4, 7, 8 et 9 du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission de la production et des échanges.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture, communication, grands travaux et Bicentenaire : Communication, lignes 50 et 51 de l'état E et article 52.

Annexe n° 8. - M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome III, de M. Bernard Schreiner (*Yvelines*), au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 296, tome VIII (Culture et communication), de Mme Catherine Lalumière, au nom de la commission des affaires étrangères.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ANNEXE AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du vendredi 4 novembre 1988

SCRUTIN (N^o 30)

sur l'état D du projet de loi de finances pour 1989 (budget de la culture, communication, grands travaux et Bicentenaire - culture : autorisations d'engagement accordées par anticipation).

Nombre de votants	559
Nombre de suffrages exprimés	406
Majorité absolue	204

Pour l'adoption	272
Contre	134

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (274) :

Pour : 272.

Non-votants : 2. - M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, et Mme Catherine Lalumière.

Groupe R.P.R. (131) :

Contre : 126.

Non-votants : 5. - MM. Bruno Bourg-Broc, Jean-Charles Cavallé, Alain Cousin, Edouard Frédéric-Dupont et Mme Christiane Pèpou.

Groupe U.D.F. (90) :

Abstentions volontaires : 88.

Non-votants : 2. - MM. François Léotard et Georges Mesmin.

Groupe U.D.C. (40) :

Abstentions volontaires : 40.

Groupe communiste (25) :

Abstentions volontaires : 25.

Non-inscrits (15) :

Contre : 8. - M. Gautier Audinot, Mme Christine Boutin, M. Roger Lestas, Mme Yann Piat, MM. Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et André Thiebaux Koon.

Non-votants : 7. - MM. Serge Franchis, Elie Hoarau, Alexandre Léoniloff, Claude Miqueu, Alexis Pota, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adevab-Peuf
Jean-Marie Alulze
Mme Jacqueline
Akquier
Jean Ancluat
Robert Ansello
Henri d'Attilio
Jean Arroux
Jean-Yves Auteuxler
Jean-Marc Ayrault

Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baeumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balfigand
Gérard Bapt
Régis Barallia
Bernard Berdin
Alain Barrou
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Batallie

Jean-Claude Bateux
Umberto Battisti
Jean Beauflis
Guy Béche
Jacques Becq
Roland Beix
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet

Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Louis Besson
André Billardon
Bernard Blouac
Jean-Claude Bilo
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bols
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bonrepaux
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel Boucheron
(Charente)
Jean-Michel Boucheron
(Ile-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Mme Frédérique
Bredin
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Alain Colmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadélis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Carletet
Bernard Carton
Elie Costar
Laurent Cuthuin
Bernard Cuvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chanfrault
Jean-Paul Chanteguet
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clerf
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colin
Michel Crépeau
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Delhoux
Jean-François
Delohuis
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Demers
Bernard Derostier

Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessein
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dieulangard
Michel Dinet
Marc Dolé
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplet
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvaléix
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Albert Faucon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Fornal
Alain Fort
Jean-Pierre Fourné
Michel Fraoçaux
Georges Fréche
Michel Fromet
Claude Fuzler
Claude Galts
Claude Galometz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Guy Mandala
Marcel Garrouste
Jean-Yves Gateaud
Jean Gateil
Claude Germon
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grézaré
Jean Guigné
Jacques Guyard
Charles Hernu
Edmond Hervé
Pierre Hlland
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues des
Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Josephé
Charles Josselin
Alain Journet
Jean-Pierre Kuchelids
André Labarrère

Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déaut
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foil
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolue
Guy Lengagne
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lenemann
Claude Llse
Robert Loidi
François Loncle
Guy Lordinot
Jenny Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrélle
Jacques Mahéas
Guy Mandala
Martin Maivy
Thierry Mandon
Philippe Marchand
Mme Gilberte
Merin-Moskovitz
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Mésot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Louis Mermaz
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeur
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Mignaud
Mme Hélène Mignon
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjaion
Gabriel Moutcharmant
Mme Christiane Morin
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi

Jean Oehler
Pierre Ortet
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillat
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Poignant
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Cuy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rlmareix

Roger Rinchet
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schrelner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwint
Henri Sicre

Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sueur
Pierre Tabanou
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Alain Vivien
Marcel Wacheux
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli.

Dominique Baudis
Henri Bayard
François Bayrou
René Beaumont
Jean Bégault
Marcelin Berthelot
Claude Birraux
Jacques Blanc
Roland Blum
Alain Bocquet
Bernard Bussan
Jean Bousquet
Loïc Bouvard
Jean-Guy Branger
Jean-Pierre Brard
Jean Briane
Jean Brocard
Albert Brochard
Jacques Brunhes
Jean-Marie Caro
Robert Cazalet
Hervé de Charette
Georges Chavanes
Paul Chollet
Pascal Clément
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Couanau
Yves Coussain
Jean-Yves Cozan
Jean-Marie Daillet
Francis Delattre
Jean-François Deniau
Léonce Deprez
Jean Desanlis
Willy Diméglio
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Adrien Durand
Georges Durand
Bruno Durieux
André Durmèa
Charles Ehrmann
Hubert Falco
Jacques Farran
Charles Fèvre
Jean-Pierre Foucher
Yves Fréville
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Gilbert Gantier

René Garrec
Claude Gatignol
Jean-Claude Gaudio
Jean-Claude Gaysot
Francis Geog
Germain Gengenwin
Edmond Gerrer
Valéry Giscard
d'Estaing
Pierre Goldberg
François-Michel
Gnnot
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Alain Grotteray
Ambroise Guellec
Jean-Yves Habé
Georges Hage
François d'Harcourt
Guy Hermier
Xavier Huuault
Jean-Jacques Hyst
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Mme Muguette
Jacquaint
Denis Jacquat
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Aimé Kerquélis
Christian Keri
Emile Koehl
Jean-Philippe
Luchenaud
Marc Laffineur
André Lajoie
Alain Lamassoure
Edouard Landrino
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Pierre Lequiller
Maurice Ligot
Paul Lombard
Gérard Longuel
Alain Madella
Raymond Marchellin
Georges Marchais
Gilbert Mathieu
Joseph-Henri
Maujoudou du Gasset
Alain Mayoud

Pierre Méhaignerie
Pierre Merli
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micuux
Gilbert Millet
Charles Millon
Robert Montdargent
Mme Louise Moreau
Ernest Moutoussamy
Alain Myne-Bressand
Jean-Marc Nesme
Michel d'Ornann
Arthur Paecht
Ernest Pabon
Michel Pelchat
Jean-Pierre
de Peretti della
Rocca
Francisque Perrut
Jean-Pierre Philibert
Louis Pierna
Ladislav Poniatowski
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Marc Reymann
Jean Rigaud
Jacques Rimbault
Gilles de Robien
François Rocheblolne
André Rossi
José Rossi
André Rossiont
Francis Salot-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Jean Seiltlinger
Bernard Stasi
Jean Tardito
Guy Teissler
Paul-Louis Tenallion
Fabien Thléme
Philippe Vasseur
Théo Vial-Massat
Gérard Vignonle
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoullé
Michel Voisin
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Willter
Adrien Zeller.

Ont voté contre

MM.
Mme Michèle
Alliot-Marie
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Mme Michèle Barzach
Jacques Baumel
Pierre de Bennuville
Christian Bergelin
André Berthel
Léon Bertrand
Jean Besson
Francis Borotra
Mme Christine Boutin
Jacques Boyon
Benjamin Brial
Louis de Broissia
Christian Cabal
Mme Nicole Catala
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Jean-Paul Charié
Serge Charles
Jean Charroppo
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Michel Colnat
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugrellh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehalne
Jean-Pierre Delalande
Jean-Marie Demange
Xavier Denlaue

Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Claude Dhinnin
Eric Dollgé
Guy Druet
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugoin
André Durr
Christian Estrosi
Jean Falala
Jean-Michel Ferrand
François Fillon
Robert Galley
Henri de Gastines
Jean de Gaulle
Michel Giraud
Jean-Louis Gossouff
Jacques Godfrain
Georges Gorse
Daniel Goulet
François
Grussemeyer
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Pierre-Rémy Hnussin
Mme Elisabeth Hubert
Michel Inchauspé
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Jean Kiffer
Claude Labbé
Jacques Laffleur
Philippe Legras
Auguste Legros
Arnaud Lepercq
Roger Lestas
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Jean-François Mazuel
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Pierre Mauger
Pierre Mazaueud
Mme Lucette
Michaux-Chevy

Jean-Claude Mignon
Charles Miossec
Maurice
Nénon-Pwatahn
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Pierre Pasquini
Dominique Perben
Michel Péricard
Alain Peyrefitte
Mme Yann Piat
Etienne Pinte
Bernard Pons
Robert Poujade
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Lucien Richard
Jean-Paul de Rocca
Serre
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauvaigo
Bernard Schrelner
(Bas-Rhin)
Philippe Ségulin
Maurice Sergheraert
Christiar. Spiller
Martial Taugourdeau
Michel Terrot
André Thlen Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valletx
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume.

Se sont abstenus volontairement

MM.
Edmond Alphandéry
Gustave Ansart

François Asensl
François d'Aubert

Raymond Barre
Jacques Barrot

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Bruno Bourg-Broc, Jean-Charles Cavallé, Alain Cousin, Serge Franchis, Edouard Frédéric-Dupont, Elie Hoarau, Mme Catherine Lalumière, MM. Alexandre Léontieff, François Léotard, Georges Mesmin, Claude Miqueu, Mme Christiane Papon, MM. Alexis Pota, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouer.

Mise au point au sujet du présent scrutin

Mme Catherine Lalumière, portée comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'elle avait voulu voter « pour ».